
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-huitième séance – Mardi 17 janvier 2012, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Olga Baranova*, *MM. Luc Broch* et *Soli Pardo*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 janvier 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 janvier, mercredi 18 janvier et lundi 30 janvier 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe, lors de leur réunion de 16 h 30, ont décidé de surseoir à la période de questions orales de la séance de 20 h 30. Si personne ne demande son maintien, nous passons aux communications du bureau. Nous donnons lecture de la lettre de démission du Conseil municipal de M. Jean-Marc Froidevaux.

Lecture de la lettre:

Genève, le 10 décembre 2011

Madame la présidente,

Par ces quelques lignes, je vous remets mon mandat de conseiller municipal de notre commune, cela au terme de nos séances du mardi 17 janvier 2012.

Ainsi s'achève mon parcours municipal. Voyez dans la longueur de celui-ci le témoignage d'un appétit peu mesuré à participer à l'expression de la politique de notre ville, à y défendre ce précieux *Esprit de Genève* avec chacun des membres de ce Conseil.

Le Conseil municipal siège à jamais. Il se compose des plus engagés d'entre les citoyens. Je vois à ce propos qu'il est temps que je cède ma place.

Mes pensées, émues, vont à chacun à qui cette fonction a été confiée et particulièrement vers qui il m'a été donné de partager ces bancs au long de cette vingtaine d'années. A vous, comme à chacun, je vous souhaite de persister à vous y engager avec sincérité et bien au-delà de la raison. Pour Genève, il n'est rien de trop.

Que vive heureuse notre ville et chacun de ses habitants,

Que notre Conseil y veille,

Passionnément,

Jean-Marc Froidevaux

(Applaudissements nourris de l'assemblée debout.)

La présidente. Je crains que votre modestie n'ait pas fini de souffrir, Monsieur Froidevaux... Je donne à présent la parole au chef du groupe libéral-radical, M. Olivier Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je serai assez bref, car l'hommage principal à Jean-Marc Froidevaux sera prononcé tout à l'heure par Alexis Barbey.

Ce soir, nous rendons hommage à Jean-Marc Froidevaux, qui quitte le Conseil municipal après une vingtaine d'années. Nous sommes tristes de le voir partir et nous le regretterons. Pourtant, nous sommes quand même joyeux. Pourquoi? Parce que Jean-Marc part joyeusement – il faut le souligner, c'est très important. Alors que les élus quittent souvent le Conseil municipal en étant fâchés, contraints par les électeurs ou par leur parti, Jean-Marc s'en va au moment où il l'a décidé lui-même, d'une manière très libérale fondée sur sa propre responsabilité individuelle. Nous sommes heureux pour lui de le voir partir son sourire d'éternel étudiant aux lèvres.

En tant que premier chef de groupe du jeune Parti libéral-radical, je peux mesurer tout ce que Jean-Marc nous a apporté – d'abord au groupe libéral en tant que tel, puis au groupe radical une fois les deux tendances réunies en un seul parti. Il nous a ainsi démontré que la sensibilité libérale et la sensibilité radicale pouvaient parfaitement se marier au sein du Parti libéral-radical, malgré les grincheux tentés d'affirmer le contraire. Grâce à des gens comme lui, le Parti libéral-radical est une réalité, et nous l'en remercions. Certes, au départ, il était réticent quant à cette fusion, mais il y a consacré toute son énergie, permettant ainsi au Parti libéral-radical d'avoir une réelle existence et au groupe municipal de fonctionner sur des assises très solides.

Nous nous souviendrons tous de Jean-Marc comme d'un vrai libéral: un humaniste, un libéral au sens noble du terme, aussi bien sur le plan économique que du point de vue politique. Nous nous rappellerons ses combats pour la démocratie et la liberté d'expression au sein du Conseil municipal, notamment sur des thèmes où l'on n'attend plus forcément la droite, aujourd'hui. Et non seulement nous garderons le souvenir de ces combats, mais nous les poursuivrons.

Jean-Marc, je te remercie de tout ce que tu as apporté à notre groupe et de ce que tu continueras à lui apporter – car tu resteras présent et nous pourrons toujours nous référer à tes idées ou faire appel à toi directement, afin de mener notre combat libéral-radical. Encore une fois, merci! (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (LR). Madame la présidente, je ne vous demanderai pas de transmettre mes propos à l'intéressé et je me permettrai, en cette occasion, de m'adresser directement à lui.

Jean-Marc, je comprends que tu «prennes ta retraite» du Conseil municipal. En effet, il est devenu beaucoup trop difficile de se prononcer en prenant le temps qu'il faut, puisque nos interventions ne peuvent excéder dix minutes... Tu étais le spécialiste des neuf minutes et cinquante-huit secondes! Mais voilà, les règles du jeu changent et tu dois te retirer. En l'occurrence, je pense qu'avoir su mesurer cet enjeu est tout à ton honneur.

Il m'est difficile de te parler ce soir devant l'ancien et dernier président du Parti libéral, qui nous fait l'amitié d'être présent à la tribune du public, ainsi que le nouveau président de la section Ville de Genève du Parti libéral-radical – le premier en son genre. Je relève également la présence à leurs côtés – peut-être à titre plus intéressé – de ta remplaçante sur nos bancs. Il y a donc beaucoup de gens, ce soir, pour écouter ces quelques mots prononcés à l'occasion de ton départ.

Tout d'abord, j'aimerais te dire – et ce ne sera sans doute pas pour te tranquilliser – que j'étais volontaire pour cet hommage. Je l'ai annoncé il y a plusieurs semaines déjà, afin que personne ne m'enlève ce plaisir. J'espère qu'il sera partagé... Evidemment, après nos neuf années de compagnonnage municipal, tu te méfies peut-être de certaines choses qui pourraient ressortir ici ou là de mon petit discours!

Je commence par souligner ta caractéristique principale: tout en étant l'un des conseillers municipaux les plus intéressants de notre assemblée, tu es probablement aussi le moins intéressé. Ce trait de caractère ainsi que ta profonde modestie sont bien connus de tous. Tu as toujours donné aux autres le sentiment que tu croyais ton avis de militant assez peu important face à celui du groupe, qui méritait quant à lui d'être égayé et défendu avec la plus grande énergie. C'est tout à ton honneur: tu as toujours su rester en arrière par rapport au groupe, tout en te mettant au service de ses convictions.

Une autre particularité qui n'aura échappé à personne, ici, est ton goût du verbe et ta passion de la rhétorique. Pour toi, rien n'est plus noble au monde que de trouver les bons mots afin d'exprimer et de soutenir les bonnes idées.

Mais tu ne manques pas non plus de paradoxes... Même si tu le rappelles, je me permets de signaler que tu es d'origine jurassienne et de confession catholique, ce qui ne t'empêche pas d'élever le protestantisme genevois au rang des valeurs quasi sacrées... au point que ta première épouse était la fille d'un pasteur! Je ne sais pas si c'était là son charme déterminant mais, en tout cas, tu as établi par la suite avec d'autres filles de pasteur des compagnonnages libéraux et libéraux-radicaux au sein du Conseil municipal... On peut donc dire que cet aspect de l'esprit genevois t'a stimulé dans ta défense de nos idées.

Une autre de tes qualités qui m'a toujours frappé est ta grande intransigeance intellectuelle. Tu n'aimes pas les raisonnements qui ne tiennent pas et tu sais très bien mettre le doigt sur tout ce qui peut ressembler à un faux prétexte dans

la défense d'une idée. Celles que tu as présentées au Conseil municipal bénéficiaient d'une rigueur exemplaire pour chacun de nous.

Mais tu avais des paradoxes... L'ancien chef de groupe libéral que je suis se souvient notamment de l'immense sentiment de solitude qui l'a saisi à une certaine occasion que j'évoquerai rapidement ici. Il s'agissait de l'examen d'un plan localisé de quartier. Le groupe libéral, un peu par atavisme – il a changé depuis... – était généralement opposé aux plans localisés de quartier, à cette époque. Tu te le rappelleras certainement, puisque tu as toi-même fortement incarné cette position politique. Nous étions donc contre le plan localisé de quartier en question. Mais toi, tu avais décidé d'être pour et, moyennant dix minutes de rhétorique très serrée, tu avais réussi à nous convaincre de voter oui sur la base d'un argumentaire extrêmement structuré. Or, quelle ne fut pas ma surprise, comme chef de groupe, de te voir prendre la parole en séance plénière pour tirer à bout portant contre ledit plan localisé de quartier! Après ton intervention, le groupe libéral ne pouvait faire autrement que de voter non – comme il voulait le faire au départ, mais contrairement à la posture que tu l'avais convaincu d'adopter lors du caucus préalable!

Nous ne nous étions pas vraiment entendus, ce jour-là, mais il n'en demeure pas moins que nous avons pu tester ton pouvoir de conviction en devant te suivre... Ce moment reste pour moi emblématique, car il montre à quel point la volonté d'un homme et sa conviction propre peuvent lui permettre de faire changer d'avis à son groupe – voire de tourner cet avis un peu dans tous les sens!

Un autre aspect de ta vie politique dont peu d'entre nous sont conscients, mais que j'aimerais souligner ici, est ton amour pour les journalistes... Du moins, ceux qui savent mettre en avant les problématiques genevoises trop souvent négligées à tes yeux, malgré leur intérêt. Je ne le dis pas à l'intention des représentants de la presse présents ce soir, mais ils ont le droit d'écouter... Ces gens-là ont toujours éveillé ton amitié et ton respect; tu as su leur rendre hommage à plusieurs reprises et entretenir avec eux les meilleurs rapports. Je me plais à le souligner: tu as ainsi démontré que c'était possible non pas par intérêt électoral, mais en raison d'une certaine accointance intellectuelle et au nom de préoccupations communes. Selon moi, beaucoup d'entre nous seraient bien inspirés d'adopter le même type d'approche!

Comme je l'ai dit tout à l'heure, tu es quelqu'un d'éminemment désintéressé. A ce sujet, j'aimerais partager une petite anecdote avec les membres du Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, arrêtez-moi quand vous en aurez marre de m'entendre, car les anecdotes qui concernent Jean-Marc sont légion! C'est un homme extrêmement anecdotique...

Je me souviens donc d'une époque pas si lointaine où tu t'étais présenté comme candidat à l'élection du Conseil administratif – d'autres libéraux s'étaient déjà profilés pour cette fonction, et ta conviction m'avait amené à la faire mienne

et à me dire que, moi aussi, j'avais envie d'être conseiller administratif. J'étais bien embêté à l'idée de te l'annoncer, car cela revenait évidemment à te dire que je me porterais candidat contre toi – une mission difficile, s'il en est. Or, à ma grande stupeur, tu avais eu une attitude d'une grandeur et d'une intelligence peu communes: tu t'étais réjoui de ma candidature, estimant que plus nous serions nombreux à nous présenter, mieux cela vaudrait, plus le débat serait intéressant et plus cette élection se verrait valorisée. Alors que je m'attendais à ce que tu me battes froid, tu as eu ce grand geste amical et nous avons pu continuer à entretenir les meilleures relations du monde au sein du Conseil municipal – nous nous sommes certes battus l'un contre l'autre pendant quelques semaines, mais pas davantage.

J'aimerais ajouter encore bien des points, au-delà de ces considérations plutôt intellectuelles. Tu es quelqu'un qui parle extrêmement peu de soi-même, alors que l'on accuse en général les politiques de beaucoup trop mettre en avant leur propre personne. Ce que je sais de toi, je l'ai appris par d'autres, plutôt que par des propos que tu aurais pu tenir autour d'un verre à la buvette. Nous en avons pourtant partagé quelques-uns...

J'évoquerai donc ta passion pour les chevaux, que j'ai longtemps ignorée mais que je comprends fort bien. On se souviendra à cet égard d'un film intitulé *L'homme qui murmurait à l'oreille des chevaux*... J'imagine que tu es, quant à toi, bien content de pouvoir entrer en contact avec des êtres vivants sans avoir besoin de parler pour te faire comprendre. De ce fait, les chevaux valent peut-être mieux que certaines personnes...

Il y a aussi ta dévotion pour ta patrie d'origine, le Jura. Tu es un adepte et un fervent défenseur des Franches-Montagnes, avec toute la portée symbolique que cela peut avoir: je pense à certains alcools qui circulent plus ou moins sous le manteau ou tout à fait ouvertement... En tout cas, on ne peut connaître ton attachement à ton lieu d'origine sans avoir abordé le sujet par hasard, car tu as la modestie des gens qui ne veulent pas qu'on les aime pour l'endroit d'où ils viennent, mais pour ce qu'ils sont. Et tu y parviens très bien!

A cette passion pour le Jura s'ajoute depuis peu une attitude peut-être moins désintéressée, à savoir ta détestation des éoliennes – en particulier de celles qui ont été implantées à l'entrée de ton jardin! En effet, tu juges leur présence peu propice à la réflexion poétique et à la sieste dont tu as fait ton prochain projet.

Que dire encore à ton sujet? Cela fait une vingtaine d'années que tu sièges sur les bancs du Conseil municipal. Tu y es arrivé parmi les viennent ensuite et tu voulais le quitter discrètement... Je suis désolé, mais c'est raté! Tu as assumé de nombreuses responsabilités au sein de notre parlement; tu as notamment été chef de groupe libéral pendant deux ans, en des temps assez reculés que même des anciens comme moi n'ont pas connus. Nous te laissons donc maître du secret de ce qui a pu se passer à l'époque...

Pour rester dans ce qui reflète l'humain en toi – et là, c'est plus un piège que je te tends qu'un hommage que je te rends – j'annonce à la cantonade que, depuis de nombreuses années, tu as un blog intitulé *Durendal*, comme l'épée de Roland de Roncevaux. On peut y lire aussi bien de la poésie que des textes d'opinion, des anecdotes et d'autres productions propres... Même s'il n'est plus régulièrement alimenté, il vaut la peine de visiter ce blog où j'ai glané les titres de quelques billets assez révélateurs des points de vue de Jean-Marc en général. Jugez-en plutôt, Mesdames et Messieurs: *Interdit d'interdire*, *In dubio pro reo* – je ne vous traduis pas cette expression, l'auteur s'en chargera s'il le souhaite – ou encore *Cachez ce sein que je ne saurais voir*.

La particularité de cette démarche est que Jean-Marc n'écrit pas pour des raisons de marketing politique, et certainement pas par désir de se faire valoir. Il n'a jamais rédigé de billet pour la plateforme des blogs de la *Tribune de Genève* – ceux qui ont pourtant le plus d'écho, si l'on veut se profiler sur la scène politique. Non, lui écrit pour son plaisir sur son propre blog *Durendal*.

Encore trois mots, Jean-Marc, pour rappeler que tu as été très engagé au sein de la commission des finances, que tu as d'ailleurs présidée il y a quelques années, et que tu as été extrêmement actif au Parti libéral genevois. Mais cela n'intéresse que quelques-uns, trop peu nombreux dans cette enceinte...

Il n'en demeure pas moins que tu as siégé pendant près de vingt ans au bureau directeur du Parti libéral genevois. Je signale que, pour faire partie de cet organe, il faut soit se faire désigner, soit être élu; or, tu n'as jamais eu besoin de te faire désigner par qui que ce soit, car tu as été élu et réélu pendant vingt ans d'affilée. Il était simplement considéré comme obscène de ne pas voter pour Jean-Marc Froidevaux quand il se portait candidat au bureau directeur du Parti libéral genevois!

Deux détails encore. Nous n'avons connu ici que l'issue de ce combat que tu menais de longue date et qui constituait l'axe essentiel de ton engagement politique, à savoir la lutte contre les plans d'utilisation du sol. Vous n'imaginez pas tout le déroulement de cette problématique, Mesdames et Messieurs! Nous voilà vingt ans après, en train de voter ces plans d'utilisation du sol qui ont longtemps passionné le Conseil municipal alors que peu d'entre nous en sont encore témoins. C'est pourtant le cas de Jean-Marc, qui a fait preuve à cet égard d'un engagement notoire.

Il est même probable que l'acceptation définitive des plans d'utilisation du sol, il y a quelques mois, ait joué un rôle dans son interrogation sur le sens de son combat et sa décision de démissionner du Conseil municipal.

Je rappellerai encore un second détail, dont nous serons sans doute plus nombreux à nous souvenir. Par un jour du mois de novembre 2003, sauf erreur, Jean-Marc a pris la parole dans cette enceinte et ne l'a pas lâchée pendant près de

trente-deux minutes! Il s'agissait de répondre à un événement qui l'avait profondément choqué, car il mettait en cause sa personne et son engagement politique: M. Ferrazino avait prononcé en tant que maire un discours du 1^{er} Août à l'issue duquel il avait quasiment nié l'existence de la Suisse, reprenant des poncifs très «tarte à la crème» en vogue à l'époque.

Jean-Marc avait été si bouleversé qu'un maire ose tenir des propos pareils qu'il avait préparé un discours pour y répondre, ce qu'il a fait durant plus d'une demi-heure. Son engagement était tel que personne n'a osé l'interrompre malgré le fait qu'une intervention aussi longue était déjà contraire à toutes les règles de fonctionnement du Conseil municipal. Mais le règlement ne lui a pas résisté et Jean-Marc a pu exprimer toute son indignation et son respect pour Genève, avec l'interdiction morale de s'en moquer qu'il imposait à chacun.

Depuis, Jean-Marc a travaillé activement à l'élaboration du nouveau règlement de notre Conseil municipal. J'avoue que je comprends, et même que j'envie sa décision de se retirer maintenant, alors que ledit règlement est entré en vigueur et que ce sera désormais aux autres de se débrouiller au milieu des bizarreries du débat prévues par aucun article. Mais enfin, nous devons faire face et nous y parviendrons sûrement très bien!

Voilà, Jean-Marc, pour t'exprimer en quelques mots toute l'amitié et le respect que nous te devons en tant que conseillers municipaux et te remercier de tout ce que tu nous as donné. Nous espérons avoir encore droit à tes remarques acerbes, de temps en temps, mais *off the record*... Nous te souhaitons le meilleur pour la suite, c'est-à-dire la poésie! (*Applaudissements*.)

M^{me} Salika Wenger (EàG). J'ai peu parlé de politique avec M. Froidevaux; ce n'était pas la peine, puisque nous savions que nous n'étions pas d'accord! S'il est entré en politique avec l'objectif de lutter contre les plans d'utilisation du sol, comme l'a rappelé M. Barbey, j'ai fait l'inverse et il se trouve que j'ai gagné! Donc, parlons d'autre chose!

J'interviens ce soir pour évoquer la personnalité de mon adversaire politique M. Froidevaux, libéral, parce que j'aime son esprit. Quand il invoque l'esprit de Genève, il en est l'incarnation parfaite. Il a cette critique goguenarde, capable de mettre en perspective toutes nos contradictions les plus étranges – et Dieu sait si elles sont nombreuses, au sein de cette assemblée! J'ai souvent ri, en entendant ses remarques!

Il y a chez M. Froidevaux une certaine perversité dont personne ne parle: son humour sanglant qui le pousse à faire et à dire des choses heureusement limitées à un petit cercle de témoins. Mais je l'ai vu agir comme vice-président du Conseil municipal, et je sais toute la perversité dont il est capable! C'était très subtil et

très amusant... Ou, du moins, relativement amusant pour quiconque se surprenait à l'observer.

J'aimerais encore remercier M. Froidevaux pour des raisons particulières. Il sait que je mène un certain travail en dehors de ma vie politique et je reconnais que, dans ce cadre, son immense culture m'a permis de ne pas me fourvoyer dans des chemins inadaptés aux perspectives de mon étude. Il m'a aidée avec bonne volonté, sans discuter du pourquoi ni du comment, sans critiquer, en m'offrant ce qu'il a de meilleur: son verbe, son incroyable culture, son sens de la dérision...

Cette même dérision un peu perverse – j'insiste – avec laquelle il nous écoute chanter ses louanges ce soir en sachant très bien, même si cela lui fait plaisir, que demain il sera tranquille et pas nous! (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviens ici de manière impromptue au nom du groupe socialiste. J'espère que tu sauras excuser la spontanéité de mes propos, cher Jean-Marc! Sache en tout cas que je les prononcerai du fond du cœur.

J'aimerais rendre hommage au libéral que tu es – un libéral au sens fort du terme, c'est-à-dire celui que les socialistes peuvent apprécier: le libéral humaniste. Ton parti s'est engagé sur des chemins que les socialistes auraient voulu différents, mais nous aimons cet humanisme que tu as toujours su défendre et qui conjugue éthique et principes fondamentaux. Dans cet esprit, tu as su respecter nos divergences politiques et mener avec nous certains projets au bénéfice de notre cité.

J'en veux pour preuve le travail que nous avons réalisé ensemble, au début de mon mandat au Conseil municipal, en tant que membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement de l'époque. Dans ce cadre, tu as su promouvoir des valeurs urbaines que je partage et démontrer ainsi que, lorsque nous nous mettons d'accord sur des projets forts, nous pouvons établir des ponts entre des visions politiques différentes. Je le dis avec une émotion que vous partagez certainement, Madame la présidente, puisque vous siégiez aussi dans cette commission à l'époque; vous savez donc que nous étions alors parvenus à élaborer des projets en commun, car nous étions convaincus que l'aménagement de notre ville était affaire de culture.

Les premières ébauches du Plan lumière, dont nous débattons aujourd'hui encore, datent de ce moment-là. Je me souviens d'une promenade de la commission où nous avons découvert ce que signifie une ville en lumière.

J'aimerais aussi rendre hommage à ton bel esprit plein de verve, Jean-Marc, qui t'a donné l'ouverture nécessaire à l'écoute de l'autre au cours de nos débats.

L'agilité du verbe est l'une de tes caractéristiques, raison pour laquelle je ne m'étonne pas d'apprendre que tu envisages de te tourner vers la poésie. Nous sommes quelques-uns à avoir lu des extraits de tes compositions, de-ci, de-là, preuve qu'être homme de culture permet de tisser des liens entre les gens. Un journal de la place t'a consacré un très bel article intitulé «De la politique à la poésie»; pour ma part, j'ai envie de dire que tu as su faire de la politique de la poésie, car les deux sont l'expression d'idées fondamentales.

A titre personnel, je te remercie d'avoir été attentif aux autres – et notamment à moi, en me prodiguant présence et conseils à des moments particuliers. Voilà une belle preuve de citoyenneté! Quand on fait un pas vers l'autre, même s'il n'est pas du même bord politique, on démontre que le respect est l'un des fondements majeurs du vivre ensemble.

Cher Jean-Marc, je te souhaite un très bon séjour dans les Franches-Montagnes. En tant que Valaisanne, j'éprouve un amour tout particulier pour le Canton du Jura que le Valais a soutenu lors de sa création. Sur cet élan d'authenticité qui nous unit, je te salue et te souhaite bon vent au nom du Parti socialiste! (*Applaudissements.*)

M. Michel Chevolet (DC). Très cher collègue, je suis sans doute l'un des démocrates-chrétiens qui te connaît le mieux – avec M^{me} Alexandra Rys et M. Robert Pattaroni – depuis longtemps, puisque nous siégeons déjà ensemble au Conseil municipal il y a douze ans. C'est donc à moi que revient la charge de prononcer ce bref hommage spontané. Nous pensions que le chef de groupe libéral-radical ou l'un de tes collègues de parti se prononcerait au nom de tous mais, puisque chacun a voulu s'exprimer, j'ai eu le temps de griffonner quelques lignes pendant les discours précédents.

Je te remercie de ton action de conseiller municipal, notamment en tant que membre du conseil d'administration de Naxoo durant de nombreuses années. Pour ma part, j'essaierai de travailler aussi bien que toi dans le même cadre. Tu as également assumé la présidence de plusieurs commissions et tu as été chef de groupe libéral.

Mais je te suis surtout reconnaissant pour ta verve légendaire, ton intelligence, tes connaissances, ton sens de l'ironie, ton courage et ta persévérance – tout le monde n'a pas la force de s'engager pour la collectivité pendant vingt ans! C'est à la fois beaucoup et peu, tant il est vrai que même après autant d'années on se demande finalement ce que l'on a pu réaliser de concret au sein de cette assemblée... Tu as répondu à cette interrogation par ta disponibilité et ton dévouement. Siéger pendant vingt ans pour avoir l'impression de n'avoir rien réalisé serait une illusion, l'engagement même étant en soi une valeur concrète.

Personne n'oubliera tes logorrhées, Jean-Marc, surtout celles du mercredi en deuxième partie de soirée qui pouvaient durer *ad vitam aeternam*... Alexis Barbey a évoqué ton art de parler pendant neuf minutes et cinquante-huit secondes, avec un maximum de trente-deux minutes à l'occasion... Il est vrai que tout le monde est fatigué, en séance plénière du mercredi soir, et que nous n'arrivions décidément pas à te faire taire. Cela a toujours été extrêmement difficile, il faut le dire!

Mais tel est ton sens du combat. Tu es un vrai combattant comparable à Léonidas, roi de Sparte, qui s'est battu contre les Perses de Xerxès à la célèbre bataille des Thermopyles. Il a lutté vaillamment, jusqu'à la mort, contre cet ennemi majoritaire avide de pouvoir et de conquêtes. Avec tes propres javelines et autres boucliers, Jean-Marc, tu as su défendre tes valeurs et ton bastion.

Tu te retrouveras dans ces évocations de l'Antiquité grecque, puisque tu es un homme de culture. Alain de Kalbermatten me disait tout à l'heure que, lors d'un voyage de commission à Lisbonne, tu as toi-même assuré la visite d'un musée en impressionnant tout le monde par tes connaissances; mon collègue de parti a beaucoup appris, ce jour-là...

Après ces vingt ans au Conseil municipal, Jean-Marc, il s'agira de mettre à profit ton expérience pour former les plus jeunes. Sur ce plan, ce n'est pas à Léonidas que tu me fais penser, puisque celui-ci est mort sur le champ de bataille et que, pour ta part, tu as encore de belles années devant toi, mais plutôt à un mélange d'Ulysse et du pilote argentin Fangio, tous deux capables de balayer les autres et leurs arguments en donnant des coups à droite et à gauche pour défendre les leurs.

Mais cette droite que tu aimes tant – celle qui promet la liberté de commerce et d'expression, l'esprit de Genève et un certain sens de l'éthique – tu continueras à la défendre autrement. Nous te souhaitons bon vent dans ce nouveau tournant de ton activité politique de toujours. Tu aurais peut-être souhaité devenir conseiller administratif, si la modestie qui te caractérise ne t'avait pas éloigné du devant de la scène – bien que tu l'aies souvent occupée au sein de ton groupe.

Tu regretteras peut-être aussi de ne jamais avoir connu le Conseil municipal avec une majorité de droite, au cours de ces vingt ans... Nous avons failli y parvenir tout récemment, mais tu sais bien qu'on n'est jamais trahi que par les siens... C'est malheureux, mais la majorité de droite n'est pas pour cette fois! Peut-être l'obtiendrons-nous aux prochaines élections, si tu décides de redevenir candidat.

Pour l'heure, ainsi s'achève ton mandat de conseiller municipal, avec le mérite du devoir accompli. Merci d'avoir toujours honorablement défendu les habitants de notre ville – et non pas seulement l'esprit de Genève – même s'ils sont évidemment aussi bien du centre et de gauche que de droite, puisqu'ils représentent tout l'éventail politique.

Je voudrais enfin te dire que, en tant que Jurassien et catholique moi aussi, j'espère profiter à tes côtés de ce délicieux alcool auquel il a été fait allusion tout à l'heure tout en admirant les éoliennes que le Parti démocrate-chrétien défend avec ardeur... Merci, Jean-Marc! (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts m'ont confié l'honneur de remercier très simplement Jean-Marc Froidevaux, un conseiller municipal unanimement apprécié pour ses multiples qualités déjà énumérées. Mais le moment est trop exceptionnel pour que je me prive de les rappeler à mon tour, cher Jean-Marc!

Tu es connu pour les idées libérales, certes, mais également humanistes que tu défends avec passion. Je souligne également ton goût du verbe et des joutes oratoires, même si plusieurs d'entre nous – dont moi-même – se demandaient parfois où tu nous emmenais avec tes discours... D'ailleurs, lorsque tu réalisais que nous avions enfin compris, tu riais de tes propres facéties.

Au-delà de nos divergences politiques, je salue en toi un homme d'une sensibilité rare et d'une grande culture, un être attentif, respectueux, à l'écoute des autres. Tu m'as beaucoup amusée lorsque tu présidais la commission des finances où je siégeais aussi, car les nombreuses facéties dont tu parsemais nos longues heures de séance créaient une certaine complicité entre les participants. Pendant ma présidence du Conseil municipal, tu as souvent essayé de glisser ces plaisanteries – tu en as plus d'une dans ton sac – ce qui m'a fait rire et sourire...

Il n'en demeure pas moins que, malgré les moments où nous ne voyions pas où tu voulais nous entraîner – voire nous perdre – nous devons tous reconnaître la grande cohérence qui relie tes valeurs et tes idées. C'est rare, en politique! Ta vision nous manquera car elle est précieuse, même si nous ne la partageons pas toujours. Au nom des Verts, cher Jean-Marc, je te remercie du fond du cœur de ton engagement sincère et je te souhaite bonne continuation! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Rubeli (UDC). Cher Jean-Marc, à mon tour maintenant de te dire quelques mots chaleureux au nom de mon groupe, dont je suis le seul «rescapé» déjà présent lors des législatures précédentes.

Lorsque l'Union démocratique du centre est arrivée au Conseil municipal, il y a neuf ans, tu y siégeais déjà depuis onze ans. Tu étais une référence, ton nom nous était connu. Tes capacités, tes connaissances, ton art oratoire et la formation permanente que tu nous as prodiguée au cours de toutes ces années nous ont motivés pour être le plus efficaces possible... Mais que c'était difficile, quand tu prenais la parole!

Certains traits de ta personnalité m'ont beaucoup plu. Tu es un homme profondément libéral, et c'est à ce titre que tu as décidé de quitter le Conseil municipal au moment où tu le souhaitais, comme cela a déjà été relevé. Ton pragmatisme, tes profondes connaissances que je viens d'évoquer, tes convictions et ton sens du *timing* te poussaient à toujours utiliser l'entièreté du temps de parole qui t'était dévolu, afin de mener jusqu'au bout ton argumentaire. C'est ainsi que tu terminais tes interventions deux secondes avant l'échéance des dix minutes réglementaires...

Merci d'avoir été là, Jean-Marc! Mon groupe et moi-même, nous te souhaitons du fond du cœur une belle nouvelle période de ta vie! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Monsieur le conseiller municipal Jean-Marc Froidevaux, je m'exprime ce soir au nom du Mouvement citoyens genevois où nous vous connaissons peu, puisque nous n'avons pas eu le temps de nous côtoyer et de batailler ensemble pour nos idées politiques. Cependant, je tiens à saluer vos vingt ans de carrière municipale. Ce n'est pas rien! Une telle longévité témoigne d'une grande force de caractère, d'une certaine abnégation et de la capacité de consentir à des sacrifices. J'aimerais rendre hommage non pas à l'artiste qui est en vous, comme l'ont fait certains milieux, mais simplement au conseiller municipal. Bravo! (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Chers amis, je ne résiste pas à m'adresser à mon tour à mon voisin de siège Jean-Marc Froidevaux – ce siège que j'ai acquis sans l'avoir mérité auprès du meilleur d'entre nous. Mais il semble qu'il était prédestiné à côtoyer des filles de pasteur...

A ce titre, j'ose affirmer que, si Calvin avait été là – mais je ne sais pas si je peux m'autoriser à parler en son nom... – il n'aurait pas autorisé Jean-Marc Froidevaux à quitter le Conseil municipal.

M. Pascal Holenweg (S). Calvin n'aurait jamais été élu au Conseil municipal!

M^{me} Florence Kraft-Babel. Monsieur Holenweg, vous savez faire preuve de curiosité pour l'histoire de Genève, mais je ne suis pas certaine de la pertinence de votre remarque. En tout cas, si Calvin avait pu entrer au Conseil municipal, il n'en serait jamais sorti! Je rappelle qu'il n'est d'ailleurs pas ressorti de Genève, après y avoir été retenu alors qu'il n'en avait aucune envie. Mais il se disait chaque jour: «Je suis au service de cette cité, Genève est la croix sur laquelle je me lève chaque matin.»

Néanmoins, nous comprenons que Jean-Marc ait décidé de se retirer d'une scène politique genevoise dont il est toujours plus difficile de relever les nombreux défis. Mais sache, cher collègue, que nous ne nous sommes jamais lassés de tes neuf minutes et cinquante-huit secondes d'intervention dans cette enceinte! Tu terminais tes discours à deux secondes du délai imparti, mais tu avais au moins dix ans d'avance sur nous en ce qui concerne les projets à réaliser dans notre cité.

Nous te remercions sincèrement d'avoir été avec nous et d'avoir mis ton talent à la défense de notre cause. Calvin le dirait aussi: ce talent était chez toi une vocation, car n'est pas politique qui veut, et tu le resteras. J'espère que tu continueras à soutenir nos idéaux. Reste avec nous, Jean-Marc, c'est seulement ainsi que nous pourrons te quitter! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Merci à vous tous pour les propos que vous venez de tenir et pour les messages privés que vous m'avez fait parvenir. Je ne vous cache pas mon émotion; en effet, je vous quitte joyeux, mais ému.

Ces mots que vous m'avez adressés sont importants pour nous tous. Il y a la part qui me revient, certes, mais je me réfère surtout à leur dimension politique, qui concerne tout le monde. Cet hommage assez inhabituel que vous me rendez ce soir ne m'appartient pas, car il relève d'un engagement plus général et de la nécessité de donner corps à la vie politique. Il est facile d'établir des listes électorales, mais plus difficile de prononcer des propos qui incitent à un plus large partage de la notion d'engagement politique. Si tel est le résultat de l'hommage qui m'est adressé, j'en serai encore infiniment plus heureux que de ses aspects personnels – que j'ai néanmoins reçus avec émotion et que je conserverai au plus profond de moi.

Encore merci à toutes et à tous pour ces pensées et pour ces vingt ans passés ensemble. Je suis l'un des plus anciens membres du Conseil municipal et, à ce titre, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont précédé et accompagné, ainsi que ceux qui suivront. C'est la vérité de la politique qui compte – et la politique n'a ni début ni fin, mais une succession d'acteurs au service d'engagements variés. En toutes circonstances, ce sont eux qu'il faut valoriser, comme nous en avons l'occasion ici.

Je songe au titre du recueil de Philippe Jaccottet *Ce peu de bruits*. Madame la présidente, vous me disiez tout à l'heure que mon intention de quitter discrètement le Conseil municipal risquait de rencontrer des obstacles... C'est vrai, j'imaginai partir avec ce peu de bruits, sur la pointe des pieds, après avoir salué les uns et les autres en aparté. Je le ferai, rassurez-vous, mais j'aimerais que cet hommage fasse rayonner non pas ma personne, mais la politique d'une manière générale. Merci à vous tous, Mesdames et Messieurs! (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur Froidevaux, j'ai à présent le grand plaisir et le privilège de descendre dans la salle vous remettre un don d'honneur. (*La présidente offre un stylo à M. Froidevaux. Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous reprenons le traitement de notre ordre du jour avec les motions d'ordonnancement que nous n'avons pas traitées lors de la séance de 17 h. Nous en avons reçu toute une série...

La première émane des Verts et du Parti démocrate-chrétien; elle demande le traitement en urgence des rapports PR-862 A/B concernant la concrétisation de l'initiative «200 rues sont à vous». Ce point figure à notre ordre du jour.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Il me sera un peu difficile de m'exprimer juste après ce long hommage à M. Froidevaux, mais j'essaierai de m'en tenir à mon sujet.

Nous demandons le traitement en urgence des rapports PR-862 A/B, qui concernent le premier crédit issu de l'initiative IN-2 pour la réalisation de 50 rues piétonnes. Dans deux heures et demie, cela fera deux ans jour pour jour que le Conseil municipal a accepté cette initiative, reprenant à son compte le texte soumis au peuple. Nous nous sommes alors engagés à réaliser 200 rues piétonnes en quatre ans. Or, deux ans ont passé et aucune n'a encore été aménagée...

La commission des travaux et des constructions s'est prononcée sur la proposition PR-862 au mois de mai 2011, et le rapport y afférent est à l'ordre du jour du plénum depuis le mois de septembre 2011. Nous sommes à mi-chemin du délai de réalisation imparti et aucune des 200 rues piétonnes promises n'a encore été aménagée. Il est donc urgent de voter le crédit qui permettra de réaliser la première tranche des travaux, afin de respecter l'engagement que nous avons pris devant le peuple.

M. Adrien Genecand (LR). Je le dis en souriant du haut de mon jeune âge, mais après mon déjà long parcours au sein de feu le Parti radical: bienvenue en démocratie, Monsieur Buschbeck! Vous lui transmettez, Madame la présidente... En Suisse, on ne réalise pas les travaux du jour au lendemain après le vote d'une initiative. Cela prend du temps... Il en va de même de toute la politique helvétique de manière générale. Nous entendons respecter notre ordre du jour et nous refuserons cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 39 oui contre 28 non.

La présidente. Nous passons à la deuxième motion d'ordonnancement, qui émane également des Verts et du Parti démocrate-chrétien. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement urgent de la motion M-994 de MM. Alain de Kalbermatten, Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, M^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, Fabienne Fischer et Fabienne Aubry Conne, intitulée «IN-2 – 200 rues piétonnes: compensation et plan d'ensemble cohérent des futures rues piétonnes».

M. Alain de Kalbermatten (DC). Nous avons déposé la motion M-994 pour qu'elle soit traitée conjointement aux rapports PR-862 A/B, si possible. Il s'agit de marquer dans le marbre les modalités du compromis que nous espérons trouver pour fonder la position du Conseil municipal au sujet des 200 rues piétonnes. J'espère que vous avez tous reçu le texte de notre motion, Mesdames et Messieurs, et je vous demande d'accepter cette urgence pour qu'elle soit traitée avec les rapports PR-862 A/B.

M. Adrien Genecand (LR). Etant donné que l'urgence des rapports PR-862 A/B a été acceptée, il me semble logique de voter également celle de tous les objets portant sur la même problématique. Nous serons donc favorables à cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-994 est acceptée par 57 oui contre 6 non (1 abstention).

La présidente. La troisième motion d'ordonnancement émane du Parti démocrate-chrétien; elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement urgent de la motion M-995 de M^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni, intitulée «Pour se promener en voyant ses pieds (éclairage et sécurité en ville de Genève)!»

M. Michel Chevrolet (DC). Chers collègues, je sais que nous aurons à traiter ce soir et au cours de nos prochaines séances plénières de nombreux objets urgents. Cependant, l'éclairage public est une problématique lancinante en ville de Genève depuis plusieurs années.

Moi-même, à titre personnel, par mes contacts au sein de la gendarmerie et de la population, je suis régulièrement informé des réels problèmes d'éclairage

qui se posent actuellement aux alentours de la gare de Cornavin, sur la plaine de Plainpalais, sur les quais, sur le pont du Mont-Blanc et sur le pont des Bergues. Je pense sincèrement qu'il est temps que nous nous attaquions à cette problématique, d'où l'urgence demandée pour la motion M-995. Vous savez très bien que, si elle est refusée, son traitement sera relégué aux calendes grecques.

J'ai eu au téléphone l'un des chefs de l'état-major de la gendarmerie, qui m'a affirmé que la situation à la gare de Cornavin et sur la plaine de Plainpalais devenait vraiment critique, et qu'il était donc urgent d'éclairer ces lieux où les gens n'osent plus aller. Des gendarmes m'ont avoué avoir peur de tomber sur des bandits au coin d'une rue, lorsqu'ils font leur ronde à minuit près de la gare de Cornavin.

Il est urgent que nous agissions rapidement pour remédier à cet état de fait. Il ne s'agit pas de vouloir refiler à tout prix à ce plénum une thématique sécuritaire et démagogique. La demande en matière d'éclairage public est réelle: la gendarmerie veut que nous réglions rapidement ce problème, qui relève des compétences de la Ville. Si nous ne nous y attelons pas au cours des prochaines séances plénières, il faudra encore attendre deux ou trois ans. Or, une amélioration de l'éclairage public allégerait notablement le travail des postes de police des Pâquis et de la gare de Cornavin.

Voilà qui me semble justifier l'urgence de la motion M-995 concernant l'éclairage public à certains points névralgiques de notre cité. Je sais que vous êtes fatigués, chers collègues, mais je vous prie de ne pas considérer cette problématique à la légère et de faire en sorte que nous puissions traiter cet objet lors de la séance plénière du 30 janvier prochain. C'est important, les gens attendent des réponses de notre part.

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra évidemment la motion M-995, qui me paraît clairvoyante – c'est le cas de le dire! Un grave problème d'insécurité se pose dans notre ville, notamment aux endroits mentionnés par M. Chevolet. Un meilleur éclairage public nocturne à ces différents points de la ville est aujourd'hui nécessaire; il fait partie des mesures urgentes que nous devons prendre pour assurer la sécurité de nos concitoyens et des touristes.

M. Olivier Fiumelli (LR). Le groupe libéral-radical acceptera l'urgence de la motion M-995 d'autant plus volontiers que nous sommes nous-mêmes intervenus à plusieurs reprises pour demander un meilleur éclairage public, notamment sur la plaine de Plainpalais. M. Paganì ayant toujours répondu avec une certaine désinvolture, il est bon d'y revenir...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 36 non contre 34 oui.

La présidente. Cette urgence étant refusée, la motion M-995 sera intégrée à l'ordre du jour normal de la prochaine session du Conseil municipal.

La quatrième motion d'ordonnancement demande de traiter et de renvoyer directement sans débat à la commission des arts et de la culture la motion M-988: «Avenir de la culture à Genève: dialogue du Canton avec la Ville et les communes ou *shopping list?*». Cet objet figure à notre ordre du jour.

M. Olivier Fiumelli (LR). Il faut voter l'urgence de la motion M-988, car le projet de loi PL 10908 sur la culture vient d'être déposé par le Conseil d'Etat. Il sera soumis au Grand Conseil, qui le renverra à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport. Il est important que nous en débattions le plus rapidement possible, afin que le Conseil municipal puisse exprimer sa position dans le cadre de ce processus. Nous demandons donc le renvoi direct de la motion M-988 en commission ou, en tout cas, son traitement en urgence par notre plénum.

M. Pascal Holenweg (S). La motion M-988 porte sur une problématique très importante; il est urgent que la Ville de Genève s'exprime au sujet des décisions du Canton dans des domaines normalement réservés aux compétences municipales. La motion d'ordonnancement nous paraît donc justifiée, et nous serons favorables au renvoi direct de cette motion à la commission des arts et de la culture, afin qu'elle en débattenne au plus vite. Nous l'invitons même à placer cet objet en tête de son ordre du jour, car elle en a déjà d'autres à traiter; si elle attend six mois pour s'atteler à celui-là, il sera trop tard!

M^{me} Salika Wenger (EàG). Je rappellerai tout d'abord à mes collègues que le projet de loi du Grand Conseil sur la culture porte sur une problématique déjà débattue par la commission des arts et de la culture. M^{me} Kraft-Babel y siégeait, à l'époque, elle conviendra donc que nous en avons déjà beaucoup parlé. Il y a même eu un rapport à ce sujet, car nous voulions comprendre la dynamique du projet de loi en question.

Je ne sais pas si l'urgence demandée ce soir sur la motion M-988 est justifiée, mais je conviens avec M. Holenweg que, si nous la traitons dans six mois, il sera trop tard: le projet de loi aura été voté entre-temps. Le traitement rapide de cette

motion au sein de la commission des arts et de la culture permettrait à notre parlement de faire connaître au Conseil d'Etat et au Grand Conseil la teneur de sa réflexion; c'est important.

A l'instar de notre ancien collègue M. Hämmerli, je souligne que la répartition des compétences entre la Ville et l'Etat a été établie il y a très longtemps; dans ce cadre, la culture a été dévolue à la Ville et le social à l'Etat. Il me semble que l'on est aujourd'hui en train de brouiller les cartes en nous imposant des charges supplémentaires sans nous donner les moyens de les assumer.

J'ignore quelles sont les intentions du Grand Conseil au sujet du projet de loi sur la culture, et je me demande ce qui ressortira de ce débat. En tout cas, je pense que nous devrions traiter urgemment la motion M-988, afin que la commission cantonale de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport connaisse notre point de vue sur les effets dudit projet de loi au moment où elle en débattrait.

La commission des arts et de la culture me semble tout habilitée à définir la position du Conseil municipal en la matière, raison pour laquelle mon groupe estime qu'elle doit très rapidement débattre de la motion M-988 et rendre le rapport y afférent, afin de ne pas travailler pour rien.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je partage évidemment les propos tenus par mes préopinants concernant l'urgence de la motion M-988, étant donné le dépôt du projet de loi sur la culture auprès du Grand Conseil.

Il n'en demeure pas moins que le sujet est assez délicat. Ce projet de loi sera renvoyé à la commission cantonale de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, mais nous ne savons pas exactement quelle sera la nature de ses débats ni à quelles conclusions elle aboutira. J'insiste là-dessus: pour le moment, nous ignorons tout aussi bien la manière dont le Grand Conseil abordera la problématique que la position qu'il adoptera à l'issue de la discussion. Comment la Ville peut-elle donner son avis sans connaître le cadre précis du débat au niveau cantonal?

C'est pourquoi je me demande s'il ne vaudrait pas mieux attendre la fin des travaux du Grand Conseil pour que les communes – et notamment la Ville – expriment leur opinion sur le projet de loi en question.

J'aimerais faire une deuxième remarque concernant l'urgence demandée sur la motion M-988. La commission des arts et de la culture sera bien évidemment amenée à auditionner le Conseil administratif; il faudra alors veiller à la bonne coordination des points de vue des deux instances, afin d'éviter d'en arriver à un enchevêtrement d'avis divergents sur tel ou tel point précis. Puisqu'une majorité d'entre nous renverra tout à l'heure cette motion en commission, cette dernière

devra être attentive à avoir une vision globale du sujet et non une opinion unilatérale en éventuel désaccord avec celle de l'exécutif.

M. Jean-Charles Lathion (DC). M. Bertinat, lui-même député au Grand Conseil, a bien situé le contexte des travaux en cours au niveau du Grand Conseil au sujet du projet de loi sur la culture. Cet objet est déjà en traitement au parlement cantonal.

Avant de me prononcer sur une éventuelle prise de position du Conseil municipal, j'aimerais connaître l'avis de M. Kanaan, conseiller administratif chargé de la culture. Pouvez-vous lui transmettre cette demande, Madame la présidente? Je sais qu'il s'est déjà exprimé dans la presse à ce sujet... On parle beaucoup de transferts de charges en ce qui concerne la gestion des grandes institutions genevoises que sont le Grand Théâtre, le Musée d'art et d'histoire et d'autres. Pour éviter de commettre un impair, nous voulons travailler de concert avec l'Etat pour arriver à prendre de justes décisions.

Monsieur le magistrat, le Parti démocrate-chrétien vous interpelle pour vous demander d'exprimer votre avis sur la meilleure position à adopter, afin de servir les intérêts de la Ville. Notre propre commission des arts et de la culture doit-elle travailler parallèlement à la commission cantonale de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, ou vaut-il mieux attendre de savoir comment évolue le débat au sein de cette dernière? Notre groupe prendra position selon votre réponse à cette question, Monsieur Kanaan. En effet, il appartient à l'exécutif de donner une ligne directrice en la matière.

La présidente. Je donne la parole à M. le conseiller administratif Sami Kanaan, non sans rappeler que nous traitons toujours l'urgence de la motion M-988...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Afin de répondre à la question du groupe démocrate-chrétien, je dirai que le Conseil municipal sera bien inspiré de traiter rapidement la motion M-988 à la commission des arts et de la culture – mais évidemment pas pour faire un travail parallèle à celui de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil, puisque nous ne sommes pas saisis du projet de loi du Conseil d'Etat en tant que tel.

Cependant, il est à peu près certain que la commission cantonale auditionnera la Ville et l'Association des communes genevoises (ACG) à ce sujet, puisqu'elles sont par excellence parties prenantes dans cette affaire. La position de notre

commune mérite donc d'être discutée. Je n'ai pas encore saisi mes collègues du Conseil administratif de ce dossier, car nous attendions la version finale du projet de loi sur la culture, et notamment l'exposé de ses motifs. On le sait, celui-ci est d'une importance majeure dans la compréhension et l'interprétation de tout projet de loi, surtout quand il est question des grandes institutions genevoises.

Dans le cas présent, la liste de ces dernières qui figure dans l'exposé des motifs du projet de loi sur la culture n'est pas encore tout à fait celle que j'aurais souhaitée personnellement. Néanmoins, nous avons déjà engagé une réflexion bilatérale avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, afin de poser les bases d'une méthode de travail pour l'avenir. Dans ce cadre, je propose au Conseil municipal de renvoyer ce soir sans débat la motion M-988 à la commission des arts et de la culture, qui pourra effectuer un travail préliminaire au débat cantonal, et nous permettra de répondre aux interrogations légitimes des milieux culturels.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, vous venez d'évoquer deux acteurs importants dans ce dossier: la Ville et le Canton. Or, il y en a un troisième dont il s'agira de tenir compte pour la énième fois dès jeudi prochain, à savoir l'Assemblée constituante. Ce sera à elle de dire à qui attribuer la responsabilité de gérer la culture et comment l'organiser dans l'ensemble du canton. Nous devons tenir compte de ce paramètre.

Il n'en demeure pas moins que, dans l'immédiat, le Conseil municipal fonctionne et poursuit certains objectifs en matière culturelle; il doit donc absolument aller de l'avant. Nous aviserons plus tard... Mais n'oublions pas la perspective de l'Assemblée constituante, car cette instance est importante et ses décisions conditionneront le travail de tous dès jeudi prochain, quand ses membres siègeront dans cette salle.

Un débat public a eu lieu récemment à la salle communale de Carouge, où la population a manifesté un intérêt certain pour l'Assemblée constituante. Celle-ci a été quelque peu oubliée ces derniers temps, mais l'imminence de la clôture de ses travaux réveille la curiosité des gens et leur souci de modifier le cours des choses dans la mesure du possible. N'oublions donc pas l'Assemblée constituante!

Je suis un peu effrayé de constater qu'il y a, dans notre canton, des tas de gens bien intentionnés qui agissent selon leurs compétences propres, mais...

La présidente. Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur Pagan, mais nous discutons uniquement de l'urgence de la motion M-988.

M. Jacques Pagan. Je voulais juste terminer, Madame la présidente! De manière générale, chacun travaille de son côté sans véritable collaboration entre les différentes instances genevoises, ce qui entraîne bien sûr des effets contre-productifs. Je le répète donc pour la énième fois: n'oubliez pas l'Assemblée constituante, Mesdames et Messieurs!

Mise aux voix, la motion d'ordonnement est acceptée à l'unanimité (68 oui).

La présidente. La motion M-988 est donc renvoyée directement à la commission des arts et de la culture.

3. Motion du 23 novembre 2011 de M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Virginie Studemann, MM. Guy Dossan, Michel Chevrolet, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Holenweg, Olivier Baud et Tobias Schnebli: «Avenir de la culture à Genève: dialogue du Canton avec la Ville et les communes ou *shopping list*?» (M-988)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la longue histoire qui lie culture et Ville de Genève;
- l'expérience acquise par les conseillers municipaux;
- l'avancement des travaux autour du projet de loi sur les arts et la culture;
- la finalisation et la conclusion des travaux prévus pour 2011 (voir point de presse du Conseil d'Etat du 7 octobre 2010, p. 7);
- les quelques petites semaines qui nous séparent de cette échéance;
- l'article 4 dudit projet, définissant le rôle du Canton, «qui définit et met en œuvre la politique culturelle cantonale en concertation avec la Ville de Genève et les autres communes»;
- les conséquences pour les communes, en particulier celle de la Ville de Genève, sur les répartitions des charges et des compétences (voir http://www.ge.ch/scc/dossiers/rapport_consultation_culture.asp),

¹ Annoncée, 2997. Motion d'ordonnement, 3922.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un rapport circonstancié sur l'avant-projet de loi cantonale sur la culture. Ce rapport sera validé par le Conseil municipal.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

La présidente. Nous passons à la cinquième motion d'ordonnancement. Elle émane de M. Holenweg, qui demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement urgent de sa résolution R-148 intitulée «Position de la Ville sur le nouveau réseau TPG».

M. Pascal Holenweg (S). La résolution R-148 portant sur la même problématique que les trois motions M-991, M-992 et M-993, qui concernent toutes le nouveau réseau des Transports publics genevois (TPG), je demande qu'elle soit traitée en même temps, également en urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 49 oui contre 16 non (2 abstentions).

La présidente. La sixième motion d'ordonnancement demande le traitement, lors de la séance plénière du 30 janvier prochain, des rapports de majorité et de minorité PR-855 A/B de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2011 en vue de la vente par la Ville de Genève à l'Hospice général de la parcelle N° 2766 de la commune de Veyrier, d'une surface de 1551 m², sise 7, chemin des Beaux-Champs, comprenant le pavillon Charles-Galland, et de sa dépendance, la part de copropriété pour une quote-part inconnue de la parcelle N° 4517 de la commune de Veyrier, formant le chemin des Beaux-Champs, pour le prix de 2 160 000 francs.

Le traitement de ce point est effectivement urgent, car la Maison de Vessy a reçu une autorisation de construire déjà en force et le retard pris lors du dépôt de ces rapports menace de bloquer tout le processus. Il est donc important que nous en débattions lors de la séance plénière du 30 janvier prochain. Le texte des rapports PR-855 A/B sera transmis au Conseil municipal demain.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée à l'unanimité (67 oui).

La présidente. La septième et dernière motion d'ordonnancement de cette série demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-150 de MM. Eric Bertinat, Olivier Fiumelli, Gary Bennaim, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros, intitulée «Rendons le parc des Bastions à la population genevoise».

M. Olivier Fiumelli (LR). Le problème est simple: depuis le mois d'octobre 2011, le parc des Bastions fait l'objet d'une occupation illicite tolérée par la Ville. Cet état de fait n'a plus aucun sens aujourd'hui, ses responsables n'ayant manifestement pas lu le nouveau livre de Stéphane Hessel, intitulé *Engagez-vous!* En effet, après l'indignation vient le temps de l'engagement. Il n'y a donc plus de motif à l'occupation du parc des Bastions, d'autant plus que le campement des indignés est désert. J'y passe régulièrement et j'ai pu constater qu'il n'y avait plus que des tentes vides à l'abandon.

Nous souhaitons donc que la Ville prenne ses responsabilités le plus rapidement possible, afin de rendre le parc des Bastions à la population genevoise. Par conséquent, nous remercions ce plénum de bien vouloir accepter l'urgence de la résolution R-150.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, vous avez sans doute lu dans la presse l'opinion du magistrat Rémy Pagani, qui aurait dû faire évacuer le campement des indignés au 1^{er} janvier 2012, aucune demande d'occupation du domaine public après cette date n'ayant été déposée. Néanmoins, il a justifié l'inertie de ses services en invoquant des délais d'intervention élastiques... Il me semble que le Conseil administratif lui-même ne sait pas plus que nous ce que signifie ce terme, dans le cas présent.

Nous ne savons même pas qui serait susceptible d'adresser une telle demande aux autorités municipales, puisqu'elles n'ont reçu de la part des indignés qu'une lettre sans indication d'expéditeur ne comportant qu'une adresse électronique de contact. Ce n'est pas ainsi que l'on travaille, même quand on est indigné! Nous attendons que ces personnes aient le courage de désigner des responsables ou des représentants de leur mouvement, afin que nous sachions à qui nous adresser. Dans ce sens, nous invitons vivement le Conseil municipal à accepter l'urgence de la résolution R-150 et la résolution elle-même.

M. Michel Chevrolet (DC). Chers collègues, la plaisanterie a assez duré! Nous parlons de l'occupation du parc des Bastions depuis près de six mois, cela suffit! En n'intervenant pas, la Ville crée un précédent. En effet, qui empêcherait

le Parti démocrate-chrétien d'installer sa caravane au parc des Bastions, simplement parce qu'il s'indigne du refus de sa motion M-995 sur l'éclairage public par le Conseil municipal tout à l'heure? Nous aussi, nous avons le droit d'être indignés! Alors, pourquoi n'installerions-nous pas des tentes sur le domaine public avec d'autres indignés de l'Union démocratique du centre, du Mouvement citoyens genevois et du Parti libéral-radical? Des occupants ont même commencé à construire des installations solides; à quand la revendication de surélever des immeubles pour mieux les accueillir?

Vraiment, la plaisanterie a assez duré! Si nous ne votons pas l'urgence de la résolution R-150 ce soir, nous autorisons de fait une situation de non-droit au parc des Bastions, où seule une certaine catégorie d'indignés peut actuellement occuper l'espace public. C'est intolérable! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Chers collègues, il y a quelques mois, nous pouvions saluer le message porté par le mouvement mondial des indignés, car ils exprimaient une opinion valable face à la politique actuelle de l'économie galopante. Mais cela a assez duré. Nous ne sommes pas indignés, mais révoltés par l'occupation du parc des Bastions qui perdure, tolérée par le conseiller administratif Rémy Pagani sous couvert d'une «autorisation élastique».

Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons plus accepter cet état de fait. Les gens qui campent dans le parc sont peu nombreux, ils utilisent un domaine public qui appartient à tous les Genevois et non à une certaine catégorie de marginaux. Aucun message politique n'émane plus de ce groupement, ce n'est qu'un camp de vagabonds et de romanichels! Je demande que la Ville intervienne immédiatement et fasse le nécessaire pour nettoyer le parc des Bastions. (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous rendre attentifs à une question d'égalité de traitement par rapport aux causes de l'occupation du domaine public. Pour ma part, je ne parlerai pas du campement des indignés, mais de la protestation des personnes concernées par la situation qui sévit au camp d'Achraf, en Irak. Nous savons tous que ces manifestants sont depuis un certain temps sur la place des Nations; malgré leur discrétion, ils expriment une grande détresse face à un état de fait intolérable qui est d'une grande actualité. Il est même hyper urgent d'intervenir! Or, ils ont reçu l'ordre de replier leurs tentes. Ils ont le droit d'être là, mais pas de camper.

Il y a probablement une raison à cela, mais je m'étonne que l'on n'accorde pas cette autorisation à des manifestants pour la cause sensible et urgente du

camp d'Achraf, alors que les indignés peuvent maintenir leur campement au parc des Bastions. Je comprends leur indignation et, personnellement, je la partage plutôt, mais je ne vois pas pourquoi on les autorise à poursuivre cette occupation du domaine public alors qu'ils ne font même plus vivre leur mouvement. Dans ce contexte, qui, des autorités municipales genevoises, a osé prendre la responsabilité de demander aux manifestants d'Achraf de retirer leurs tentes?

La présidente. Nous traitons l'urgence de la résolution R-150 concernant le parc des Bastions, Monsieur Pattaroni!

M. Robert Pattaroni. Je sais!

M. Alberto Velasco (S). Chers collègues, il est peut-être justifié que vous demandiez aux autorités de la Ville de s'occuper des indignés qui campent au parc des Bastions, mais vous n'avez pas le droit de les traiter de vagabonds ni de romanichels. Je suis désolé, c'est inadmissible! Ces gens-là se sont indignés contre le manque de logements qui continue à sévir à Genève, contre les responsables de la crise économique et le racket des milieux financiers dont nous subissons aujourd'hui les graves retombées. Par conséquent, bien que les indignés occupent le domaine public, leur message reste d'actualité face à une situation bien réelle.

Contrairement à mes préopinants, nous estimons donc que la résolution R-150 ne mérite pas d'être traitée en urgence. Je demande plutôt aux autorités municipales d'engager un dialogue pacifique et compréhensif avec les occupants du parc des Bastions, afin de trouver une solution...

Une voix. C'est honteux!

La présidente. Nous traitons l'urgence...

M. Alberto Velasco. Nous refuserons cette urgence, Madame la présidente.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-150 est acceptée par 36 oui contre 31 non (1 abstention).

La présidente. Bonne nouvelle, Mesdames et Messieurs: nous avons terminé de voter les motions d'ordonnancement! Vous imaginez bien que le traitement des objets dont vous venez d'accepter l'urgence nous occupera pendant un bon moment. Par conséquent, nous procéderons comme suit. En premier lieu, nous débattons des trois motions urgentes M-991, M-992 et M-993, ainsi que de la résolution R-148, qui concernent toutes le nouveau réseau des Transports publics genevois (TPG). Ensuite, nous passerons aux objets sur les 200 rues piétonnes, puis au rapport PR-861 A sur l'aménagement du «bastion» de Saint-Antoine. Je crois que cela nous mènera au moins jusqu'à demain...

4.a) Motion du 17 janvier 2012 de M^{me} Salika Wenger et M. Pierre Gauthier: «Modifications du réseau TPG» (M-991)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que depuis le 11 décembre 2011 la majorité des usagers des Transports publics genevois (TPG) a exprimé sa colère suite à la modification profonde du plan de réseau et à l'augmentation considérable des tarifs des TPG;
- que la modification ou la suppression des lignes impose aux usagers de nombreux transbordements dans des conditions de confort précaires – en cas d'intempéries – et dans des conditions de sécurité alarmantes (voir le récent accident mortel rue du Rhône);
- que les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes accompagnées de jeunes enfants et les voyageurs chargés de bagages sont fortement préjudiciés par ces changements et par la pagaille qui s'en est suivie;
- que, malgré la diminution notoire de l'offre et du confort d'utilisation, les tarifs ont été fortement augmentés;
- que ni les Conseils municipaux, ni les associations concernées (CITRAP, ATE, UTPG, AVIVO) n'ont été consultés au cours du processus de mise en place du nouveau plan de réseau;
- enfin que, après l'explosion de colère et de mécontentement de la majorité écrasante des usagers suscitée par ce nouveau réseau, les autorités cantonales et les TPG ont finalement reconnu que de graves erreurs ont été commises,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3865.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intervenir, sans délai, auprès du Département cantonal de l'intérieur et de la mobilité et des TPG afin que ces derniers mettent tout en œuvre:
 - pour rétablir les lignes de tramway et de bus disparues et ainsi limiter au minimum le système désastreux des «transbordements»;
 - pour que soit respecté le concept de réseau défini par la loi cantonale H1 50 adoptée en 1988 (triangle Rive-Cornavin-Bel-Air et axe Rive-Cornavin par le pont du Mont-Blanc);
- à informer le Conseil municipal afin que ce dernier sache si l'élaboration du nouveau plan de réseau a fait l'objet d'une négociation entre les autorités cantonales, les TPG et la Ville de Genève ou s'il a été imposé au Conseil administratif;
- à analyser les modifications du réseau TPG en ville de Genève afin d'en évaluer l'impact et les conséquences sur la population et sur les conditions de circulation.

4.b) Motion du 17 janvier 2012 de M. Daniel Sormanni: «TPG, machine arrière toute!» (M-992)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le nouveau réseau TPG entré en vigueur début décembre 2011 ne répond pas aux demandes des citoyens genevois;
- que le nouveau réseau n'est absolument pas efficace en termes de mobilité et qu'il engendre plus de problèmes que de solutions;
- que le prix du billet, augmenté à 3,50 francs, ne permet pas de traverser le canton en une heure tellement le réseau est encombré;
- que le résultat de ces modifications est un blocage généralisé de la ville de Genève, avec le mécontentement de tous les usagers, à savoir les utilisateurs des TPG, les piétons, principalement les personnes à mobilité réduite et les enfants, les cyclistes et les automobilistes,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3866.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à tout faire pour revenir, dans les plus brefs délais, à l'ancien réseau TPG, à rétablir en priorité l'ancien réseau de trams comme le permet le RD 806 (rapport du Conseil d'Etat sur le projet de plan directeur des transports publics 2011-2014);
- à mettre en œuvre, avec l'Etat et les TPG, une commission d'experts indépendants pour analyser le réseau des TPG et proposer des solutions;
- à ne pas se précipiter pour créer une voie TPG sur le pont du Mont-Blanc, qui va bloquer encore plus la ville, mais à prévoir l'installation d'une ligne de tram, en procédant à son élargissement;
- à exiger que toutes modifications du réseau des TPG soient soumises pour consultation au Conseil municipal, par voie de résolution, conformément à la LRTP (loi sur le réseau des transports publics), article 4, alinéa 4, ainsi que son règlement d'exécution (RRTP), article 4, alinéa 2.

4.c) Motion du 17 janvier 2012 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecucio, Vera Figurek, MM. Alberto Velasco, Mathias Buschbeck, Michel Chevrolet, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «Préoccupations et demandes légitimes des habitant-e-s du canton de Genève et de la région qui empruntent les transports publics» (M-993)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le chaos provoqué par la mise en place du nouveau réseau TPG et l'insatisfaction de nombreux et nombreuses utilisateurs-trices des transports publics;
- la nécessité de répondre à leurs besoins pour faciliter l'usage des transports en commun dans la majorité des déplacements;
- la nécessité de répondre aux défis des transports à l'échelle de la région;
- le fait que la Ville de Genève se trouve perturbée dans son fonctionnement quotidien par le chaos généré par des transbordements multiples d'une rive à l'autre,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3867

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec le Conseil d'Etat pour qu'il prenne des mesures urgentes complémentaires à celles déjà prises pour répondre aux préoccupations et demandes légitimes des habitant-e-s du canton de Genève et de la région qui empruntent les transports publics, et aux défis des transports à l'échelle de l'agglomération.

4.d) Résolution du 17 janvier 2012 de M. Pascal Holenweg: «Position de la Ville sur le nouveau réseau TPG» (R-148)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal, prenant la mesure des conséquences calamiteuses de la mise en œuvre du nouveau réseau des Transports publics genevois (TPG), de la colère que cette mise en œuvre et ses conséquences ont suscitées au sein de la population de la Ville, et du peu de compétences que le cadre légal en vigueur, s'agissant de la politique des transports et de la définition du réseau des transports publics, accorde aux communes en général et à la Ville de Genève en particulier pour répondre aux besoins et aux droits de leur population,

- s'associe pleinement à la protestation de la population face à la mise en œuvre du nouveau réseau des TPG, à la suppression de lignes reliant les deux rives du lac et du Rhône et aux conditions de transport et de transfert d'une ligne à l'autre auxquelles les usagers des TPG sont confrontés;
- rappelle que c'est sur le territoire de la Ville de Genève que les conséquences de l'introduction du nouveau réseau TPG ont été les plus calamiteuses, puisque la Ville de Genève est le cœur du réseau de transports publics genevois, mais constate que les communes sont pratiquement dépourvues de compétences réelles pour définir en fonction des besoins de leurs populations le réseau des transports publics;
- considère que la Ville de Genève, les autres communes et l'Association des communes genevoises doivent donc intervenir pour que de réelles compétences leur soient données lorsqu'il s'agit de concevoir, de décider et de mettre en œuvre le réseau des transports publics.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui soumettre, lors de la séance du 30 janvier 2012 et par voie de résolution, une prise de position de la Ville de Genève sur le nouveau réseau des TPG et

¹ Annoncée et motion d'ordonnement, 3927.

sur sa mise en œuvre, prise de position contenant les propositions de nature à permettre au réseau des TPG de réellement transporter le public genevois;

- agir par toutes voies utiles afin que les communes, et la Ville de Genève en particulier, disposent d’une véritable compétence de proposition et de mise en œuvre en matière de politique des transports sur leur territoire;
- transmettre la présente résolution à l’Association des communes genevoises, au conseil d’administration des Transports publics genevois et au Conseil d’Etat.

Préconsultation

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J’interviendrai notamment au sujet de la motion M-993 déposée par l’ensemble des partis du Conseil municipal, car elle vise à répondre aux problèmes et aux inquiétudes légitimes largement manifestées par les habitants et les habitantes de notre canton, au cours des dernières semaines.

Nul besoin d’épiloguer sur le chaos qui a caractérisé la mise en œuvre du nouveau réseau des TPG, ni sur la foule de plaintes qui a suivi. Nous sommes toutes et tous parfaitement conscients qu’il s’agit ici de relever le défi des déplacements à l’échelle régionale et que, dans ce contexte, nous devons résoudre le problème des transports publics. Notre ville est particulièrement concernée, puisqu’elle se situe au cœur du périmètre en question – c’est une banalité qu’il convient de rappeler quand même, car l’impossibilité de remédier à la situation actuelle commence à devenir inquiétante.

Notre ville est composée de la rive droite et de la rive gauche, et il faut pouvoir passer aisément de l’une à l’autre. Pour cette raison, l’ensemble des partis représentés au Conseil municipal a signé la motion M-993 et propose son renvoi direct au Conseil administratif, afin qu’il puisse intervenir auprès du Conseil d’Etat.

Certes, un premier train de mesures a déjà été mis en place pour répondre aux préoccupations et aux demandes des habitants du canton et de la région, mais il faut les soutenir encore davantage pour relever le défi des transports en commun à l’échelle de l’agglomération. Nous faisons confiance au Conseil administratif pour s’entendre avec le Conseil d’Etat à cet égard et proposer ensemble une manière de répondre à la colère des usagers des TPG qui s’est manifestée ces dernières semaines.

Puisque j’ai la parole et pour éviter d’allonger inutilement le débat, j’ajoute dès maintenant que le Parti socialiste propose de renvoyer la motion M-991 d’Ensemble à gauche signée par M^{me} Salika Wenger et M. Pierre Gauthier à la

commission des travaux et des constructions. En effet, ses invites invoquent des modifications dans la politique des transports qui méritent d'être étudiées dans le cadre d'un examen attentif, nous ne pouvons donc pas la renvoyer d'office au Conseil administratif. Nous estimons qu'il faut lui accorder une attention particulière, raison pour laquelle nous demandons son renvoi en commission.

Pour ce qui est de la résolution R-148 de M. Pascal Holenweg, je le laisserai intervenir tout à l'heure. A ce stade, je n'ai plus rien à ajouter. Monsieur le président de séance qui remplace la présidente du Conseil municipal pour quelques instants, j'espère que vous saurez faire un peu plus de silence dans la suite du débat, car il est tout à fait désagréable de s'exprimer dans un tel brouhaha!

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

Le président. Madame Valiquer Grecuccio, si j'ai bien compris, vous demandez le renvoi de ces objets à la commission des travaux et des constructions, n'est-ce pas?

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. C'est sans doute le brouhaha qui vous trouble, Monsieur le président... Je répète ce que je viens de dire. Nous voulons le renvoi direct au Conseil administratif de la motion urgente M-993 signée par l'ensemble des groupes politiques ici représentés, puisqu'elle reflète les préoccupations et les demandes légitimes des habitants du canton de Genève. Nous demandons par ce biais à notre exécutif de s'entendre avec le Conseil d'Etat pour prendre des mesures rapidement.

En revanche, nous demandons le renvoi de la motion M-991 d'Ensemble à gauche à la commission des travaux et des constructions. M. Holenweg exprimera lui-même, tout à l'heure, la position du groupe socialiste sur sa résolution R-148.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président de séance, j'ai une simple question de forme à vous poser. Vous qui êtes sensible à la justice sociale, faites quelque chose pour nous! Il y a deux catégories d'élus, dans ce parlement: ceux qui ont les textes sur lesquels nous débattons, et ceux qui ne les ont pas... Pour ma part, j'appartiens à la majorité qui n'a pas reçu l'intitulé des objets traités sur lesquels nous devons pourtant nous prononcer. Il y a un problème d'intendance! Mais je pense qu'il devrait pouvoir se régler dans des délais raisonnables, en ce début de XXI^e siècle...

Le président. Monsieur Pattaroni, les textes ont été distribués en trois exemplaires aux chefs de groupe, afin qu'ils les transmettent aux différents orateurs.

M. Robert Pattaroni. Mais enfin, Monsieur le président, vous qui revenez de Berne, vous vous rendez compte de ce qui se serait passé si quelqu'un avait osé donner une réponse pareille au Conseil national? Il me semble que notre petit parlement municipal genevois pourrait tout de même fonctionner selon les règles des grands parlements, d'autant plus que nous en avons les ambitions et les prétentions! Distribuer un exemplaire de chaque texte dont nous débattons par personne qui sait lire, dans cette enceinte, c'est-à-dire à 80 conseillers municipaux, ce n'est pas un luxe – c'est de la démocratie! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (EàG). Monsieur le président de séance, je me permets d'intervenir pour vous dire que la remarque de M. Pattaroni est tout à fait pertinente. Nous sommes en démocratie, et il me semble que chaque personne élue au Conseil municipal doit être en possession des documents sur lesquels elle doit se déterminer. Tel n'étant visiblement pas le cas, j'attendrai quelques secondes avant de poursuivre mon intervention, afin que l'on ait le temps de distribuer ces textes à tout le monde dans cette enceinte et que nous ayons ainsi la possibilité de les lire... Je vous remercie.

Le président. Je précise simplement que cela ne prendra pas que quelques secondes, mais au moins dix à quinze minutes. Je lève donc la séance, en attendant que les photocopies soient faites et distribuées. (*Brouhaha.*) Il faut savoir ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs! Le bureau du Conseil municipal avait décidé de distribuer les documents en trois exemplaires aux chefs de groupe; si vous voulez tous les avoir, il faut compter le temps de faire les copies supplémentaires. Bravo pour votre souci du développement durable...

(La séance est suspendue de 22 h à 22 h 10.)

Le président. Nous reprenons notre séance, Mesdames et Messieurs, puisque vous avez toutes et tous reçu les documents souhaités.

M. Pierre Gauthier (EàG). Chers collègues, avant d'attaquer la question de fond, j'aimerais faire un petit préambule. Tout à l'heure, notre collègue Pattaroni

m'a glissé à l'oreille sa crainte de voir les auteurs des différentes motions utiliser l'affaire du réseau des TPG pour en retirer des avantages de nature politicienne, voire démagogique. Mais il me semble que nous faisons de la politique, dans cette enceinte, pas du macramé! Par conséquent, personne ne peut nier le risque que tel ou tel groupe tente de s'approprier ce véritable problème pour en faire ses choux gras.

Il est vrai que nous pouvons émettre des doutes à ce sujet, étant donné que nous traitons en même temps trois motions – dont l'une bien tardivement déposée – et une résolution portant toutes sur le même dossier. Mais le cumul des objets déposés concernant le nouveau réseau des TPG démontre justement l'importance du problème.

En ce qui concerne Ensemble à gauche, le fait est que nous sommes intervenus avec quelques citoyens dès le 23 décembre 2011, en organisant une conférence de presse pour nous inquiéter publiquement de la situation engendrée par les modifications du réseau des TPG. Nous avons notamment émis des plaintes en ce qui concerne les transbordements, ainsi que les difficultés rencontrées par les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les parents accompagnant de jeunes enfants. Notre engagement aux côtés de la population dans cette affaire ne date pas d'hier!

Voilà ce que je tenais à dire pour rassurer autant que possible notre collègue Pattaroni sur la déontologie et l'éthique politique – mais non pas politicienne, comme le disait Raymond Barre – de mon groupe et, sans doute, de nous tous dans cette enceinte...

Mais revenons maintenant à l'actualité et à la politique. Nous avons déposé la motion M-991 qui vise à remédier à la pagaille et à la colère populaire causées par le nouveau plan de réseau des TPG, mis en œuvre le 11 décembre 2011. Je signale d'emblée que nous demandons le vote sur le siège de cette motion, ainsi que des deux autres, afin de ne pas perdre encore plus de temps avec cette problématique qui perturbe gravement la vie quotidienne des usagers des TPG. Nous accordons une attention particulière aux difficultés rencontrées par les personnes âgées, les handicapés et les accompagnants de jeunes – voire de très jeunes – enfants, car nous avons à cœur d'assurer de bonnes conditions de vie notamment à ces catégories de la population.

Depuis plus d'un mois, la révolte et la colère grondent dans les véhicules des TPG – pas seulement parmi les voyageurs, d'ailleurs, car il est important de noter que la mise en œuvre de ce nouveau réseau est un important facteur de stress pour le personnel: 70% des lignes ont été modifiées et quatre lignes de tram supprimées, sans parler des pôles de transbordement mal aménagés et donc dangereux, ni de l'obligation de changer de véhicule au moins une fois pour des trajets qui, auparavant, se faisaient sans escale. Tout cela entraîne des temps de

parcours fortement allongés et des conditions de confort extrêmement mauvaises. Je pense notamment à la protection inexistante ou presque contre les intempéries, par exemple à la place Bel-Air.

Cerise sur le gâteau: les tarifs ont eux aussi fortement augmenté, alors qu'une initiative visant leur diminution a abouti mais n'a pas encore été soumise au vote populaire. Pour un certain nombre de personnes, la coupe est pleine!

En outre, il semblerait que la mise en œuvre de ce nouveau plan de réseau ne respecte pas la loi et le règlement qui gèrent le fonctionnement des TPG. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir. Les associations d'usagers comme la Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITRAP), l'Association des usagers des TPG et des transport publics (UTPG), les associations de défense des aînés et les groupes de personnes handicapées – je pense notamment à l'Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVIVO) – ainsi que d'autres groupements comme l'Association transports et environnement (ATE) ont été au mieux informés, mais jamais consultés, ni même associés à la définition du nouveau plan de réseau des TPG.

Fait aggravant: les Conseils municipaux concernés doivent se déterminer par voie de résolution sur les modifications dudit plan dès qu'ils en ont connaissance. Or, il apparaît que le Conseil municipal de la Ville de Genève n'en a pas été informé et a donc été mis devant le fait accompli, en contravention flagrante avec la loi sur le réseau des transports publics (LRTP) et son règlement d'exécution (RRTP). Cette situation est inacceptable et très grave.

On a pu l'apprendre par différents journaux, sur les ondes locales ou le réseau Facebook: des citoyens qui n'appartiennent à aucun parti et des usagers des transports publics ont lancé pas moins de trois pétitions pour que cesse cette incroyable gabegie.

Notre demande est extrêmement simple. Nous voulons charger le Conseil administratif d'intervenir auprès du Canton et des TPG, afin que les lignes de tram supprimées soient rétablies et que le système calamiteux et dangereux des transbordements soit amélioré au maximum. Nous exigeons également le respect du concept de réseau défini par la loi, notamment en ce qui concerne l'interconnexion des pôles de Bel-Air, de Rive et de Cornavin par la mise en chantier le plus rapidement possible de l'axe Rive-Cornavin, encore manquant.

Il faut le reconnaître: le nouveau plan de réseau des TPG, fonctionnel depuis le 11 décembre 2011, est mauvais! Il ne fonctionne pas et crée une foule de problèmes sans en résoudre aucun. Il faut donc l'abandonner au plus vite. Il n'y a pas de honte à se tromper: *errare humanum est*, selon l'adage bien connu – mais n'oublions pas la suite: *perseverare diabolicum*! Les transports publics, comme leur nom l'indique et comme tous les services publics, sont justement au service

du public; il importe de tout mettre en œuvre pour que cette mission soit respectée.

Chers collègues, je vous demande donc de soutenir la motion M-991 ainsi que les deux autres en les votant sur le siège.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis le 11 décembre dernier, nous assistons à un magistral ratage qui a coûté 780 millions de francs – en effet, tel est à peu près le prix de la mise en place du réseau des TPG avec ses nouvelles lignes de tram. Comme nous avons tous pu le constater, la mise en œuvre de ces mesures a provoqué un chaos total dans la circulation.

Finalement, celui qui voulait attraper a été attrapé à son tour, pour ainsi dire, puisque ceux qui espéraient bloquer le transit des voitures se voient à présent coincés dans les véhicules des TPG embouteillés... Pour notre part, nous ne plaidons pas pour l'élimination des voitures en ville, mais nous voulons néanmoins que les transports publics fonctionnent efficacement. Dès lors que nous avons dépensé beaucoup d'argent pour assurer leur bon développement – 780 millions de francs, ce n'est pas rien, et on ne parle pas encore du coût de la future ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) – nous attendons des TPG des performances supérieures, un plus grand débit de passage et d'autres améliorations en faveur de la population.

Dans le cas présent, c'est l'inverse qui s'est produit. Le nouveau réseau des TPG est donc raté! Il ne fonctionne pas, les véhicules sont bloqués, les vélos et les piétons aussi... La situation actuelle est dangereuse pour tous les usagers de la voie publique, quels qu'ils soient, et notamment pour les parents avec leurs enfants, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Tout cela paraît presque incroyable. Nous ne sommes pourtant pas sur la lune! Il faut corriger ce désordre!

Ce ne sont pas les mesures – pour être gentil, je les qualifierai de «mesurettes» – proposées par le Conseil d'Etat, respectivement par le Département de l'intérieur et de la mobilité qui est l'autorité de tutelle des TPG, qui changeront quelque chose à ce problème. Il faut passer à la vitesse supérieure!

Tout d'abord, la mise en place du nouveau réseau des TPG étant réversible, comme le prévoit heureusement la LRTP, il faut commencer par revenir à la situation *ante* pour que les transports publics fonctionnent au moins comme avant. Ensuite, il y aura des corrections à apporter et nous pensons – ou plutôt nous espérons – que le Canton s'y attellera. Peut-être faudra-t-il changer d'experts en matière de transports publics? Il ne me semble pas adéquat de continuer à tra-

vailer avec les spécialistes qui ont mis en place les directives calamiteuses que l'on sait.

Je suis désolé de les qualifier ainsi, mais comment décrire autrement le fonctionnement actuel des TPG, sans parler des pistes cyclables qui aboutissent dans des murs – même si c'est provisoire – ou de la quasi-inexistence des panneaux censés baliser les incessants changements de voie de circulation? Ce n'est pas digne d'une Direction générale de la mobilité qui s'est montrée incapable de réguler correctement le changement de réseau des TPG et de l'accompagner par des mesures adéquates. La situation est déplorable pour tous les usagers de la voirie en ville de Genève. Par conséquent, il faut opérer des changements!

Or, voilà que le Conseil d'Etat nous annonce en même temps une augmentation considérable du prix des parkings et des tarifs des transports publics. Pour quel objectif? Peut-être pour récompenser les auteurs de ce fantastique réseau qui marche si mal? Mesdames et Messieurs, quelque chose ne va pas, dans notre République! Les responsables de ce chaos doivent démissionner ou prendre des mesures drastiques pour y remédier – rien à voir avec les «mesurettes» proposées par l'Etat que j'évoquais tout à l'heure.

J'en viens à la problématique de la circulation automobile en ville. Les voitures étaient là avant le 11 décembre 2011! Il n'y en avait pas plus ce jour-là que les autres jours, mais à peu près le même nombre. Ce n'est donc pas à elles qu'il faut imputer l'embouteillage généralisé dans les rues, mais au nouveau réseau des TPG qui ne fonctionne pas. Il bloque tout le monde – voitures privées et véhicules publics – sur des distances considérables. Le long du boulevard de Saint-Georges, par exemple, la colonne des bus et trolleybus s'étend souvent de la place du Cirque à la rue des Deux-Ponts! Ce phénomène est observable en de nombreux autres points de la ville, preuve de l'inefficacité du nouveau réseau.

J'ai lu quelque part que l'on avait voulu concevoir les transports en commun à Genève comme le métro de Paris... Mais Genève n'est pas Paris! Et, surtout, nous n'avons pas de métro mais des trams en surface! En ce qui me concerne, je regrette que nous n'ayons pas construit de métro, puisque j'étais favorable à ce projet lorsque nous débattions de la gaine technique des Rues-Basses, dans les années 1980. C'eût été tout à fait possible et nettement plus intelligent que de boucher les rues avec des tramways qui, de plus, ne fonctionnent pas!

Mesdames et Messieurs, il faut changer tout cela! Je crois qu'il revient d'abord au Conseil municipal de le dire avec force, tout en demandant au Conseil administratif d'exprimer sa position et ses attentes auprès des TPG – puisque notre exécutif est représenté au sein de leur conseil d'administration – et du Conseil d'Etat. Je crois qu'il est possible d'améliorer la situation, d'abord en revenant au réseau antérieur en vertu de la réversibilité du nouveau plan, ensuite en prenant les mesures correctives qui s'imposent.

J'évoque encore rapidement les nouveaux appareils de distribution des tickets des TPG, qui rendent enfin la monnaie et acceptent les cartes de crédit – mais plus les cartes à prépaiement des TPG eux-mêmes! Tout est faux, dans ce nouveau concept! Rien ne fonctionne comme prévu!

Pour terminer, j'insiste sur un point déjà souligné tout à l'heure par M. Gauthier: la LRTP n'a pas été respectée – je veux parler de la loi cantonale sur le réseau des transports publics H 1 50, et de son règlement d'exécution H 1 50.01. Ces deux dispositions légales stipulent que les nouveaux réseaux de transports publics doivent être soumis à l'approbation des communes concernées. Je ne siégeais peut-être pas encore au Conseil municipal de la Ville de Genève au moment opportun, mais il me semble qu'aucun membre de notre parlement n'a le souvenir d'avoir reçu un quelconque projet de résolution ou une proposition concernant l'approbation du nouveau réseau des TPG.

Voilà par quoi il conviendra de commencer: soumettre à notre plénum un plan de réseau sur lequel il pourra se prononcer. Je m'étonne que cette nécessité légale n'ait pas mis la puce à l'oreille du Canton... On en conclut que le Grand Conseil vote des lois dont il ne garantit pas le respect! C'est pourtant la moindre des choses!

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de renvoyer notre motion M-992 au Conseil administratif avec les deux autres, comme l'a proposé M. Gauthier. Pour nous, à ce stade, nous n'accepterons aucun amendement sur aucune motion, car nous demandons soit le vote sur le siège de chacune d'elles, soit leur renvoi conjoint à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour qu'elles y soient traitées en urgence. Bien entendu, nous demandons au Conseil administratif d'agir immédiatement en vertu de la réversibilité du nouveau réseau des TPG. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Pascal Holenweg (S). Le petchi des TPG a suscité au sein de la population une colère à la fois compréhensible, légitime et fructueuse. Les motions M-991, M-992 et M-993 et la résolution R-148 qui nous sont soumises ce soir en rendent suffisamment compte. La mise en œuvre du nouveau réseau des transports publics a des effets calamiteux pour la population genevoise. Ils ont été assez longuement décrits dans les médias et par les intervenants précédents pour que je m'abstienne d'en dresser l'inventaire ici.

Nous sommes divisés quant à l'analyse des causes de ce petchi et sur la désignation des responsables de ce petchi. Pour les uns, il est absurde d'avoir voulu aménager efficacement le nouveau réseau de trams en pleine circulation automobile, sans le mettre en site propre pour en exclure les véhicules privés. Pour les autres, il est aujourd'hui inconcevable de créer une voie réservée aux transports

publics sur le pont du Mont-Blanc sans élargir ledit pont. Nous retrouverons le même type de divergences lors du débat sur les 200 rues piétonnes que nous engagerons tout à l'heure, notamment en ce qui concerne l'opportunité de créer un nouveau parking à Rive.

Toutefois, au-delà de ces désaccords, un point essentiel me semble devoir être soulevé dans la problématique qui nous occupe à l'instant. L'élaboration et la mise en œuvre du nouveau réseau des TPG sont marquées par une double absence qui pèse extrêmement lourd: celle de la population et des communes. En effet, la population n'a pas réellement été consultée, exception faite d'une procédure formelle permettant aux gens de donner leur avis sans garantir qu'il serait pris en compte – on connaît bien les modalités de ce genre de consultation et comment sont considérées ensuite les opinions émises par les principaux intéressés. De fait, on peut dire qu'il n'y a pas eu de véritable consultation de la population sur le tracé du nouveau réseau des TPG et les modalités de sa mise en œuvre.

Les communes – notamment la Ville de Genève – n'ont pas eu non plus leur mot à dire en la matière. Je le répète, ce double manque pèse extrêmement lourd. Le nouveau réseau des TPG n'est donc basé que sur les plans des experts. Il est d'ailleurs assez amusant de constater que la motion M-992 demande la création d'une autre commission d'experts pour contester les expertises précédentes... Si cela se fait, il faudra probablement désigner ensuite une troisième commission d'experts pour départager les points de vue des deux précédentes, et ainsi de suite!

Non, c'est à la population qu'il fallait d'abord demander son avis, puis aux communes, à qui il s'agissait de donner la possibilité de définir le réseau des TPG. Mais, dans notre canton, tout se passe à rebours du bon sens et les premiers concernés sont les derniers à pouvoir définir ce qui doit régler leur vie quotidienne.

Il se trouve que c'est sur le territoire de la Ville que l'introduction du nouveau réseau des TPG a entraîné les conséquences les plus calamiteuses. Cet état de fait n'est pas du tout surprenant, puisque notre commune est située au cœur du canton et du réseau des transports publics. Elle a donc subi plus que d'autres les cafouillages dus à l'instauration de ce dernier, d'autant plus que Genève est la ville la plus dense de Suisse et qu'il est extrêmement difficile d'y faire circuler ensemble automobiles, piétons, véhicules de livraison, services d'urgence et cyclistes.

Nous devrions pouvoir nous retrouver tous d'accord sur un point, indépendamment de nos divergences sur les causes et les responsables du cafouillage que je viens d'évoquer. J'ouvre une parenthèse au passage: on a beaucoup entendu dire que la principale responsable était la conseillère d'Etat actuellement en charge de l'instance de tutelle des TPG, à savoir le Département de l'intérieur et de la mobilité; je rappelle néanmoins qu'elle n'occupe cette fonction que

depuis une année et demie, alors que la définition du nouveau réseau des TPG, ses horaires et les modalités de sa mise en œuvre sont en discussion depuis beaucoup plus longtemps et lui ont donc complètement échappé. Cela fait dix ans qu'on en parle! Ce n'est pas la dernière conseillère d'Etat arrivée qui pourra remettre en cause des décisions préparées pendant si longtemps!

Ce qui est en cause, dans le cas présent, c'est la manière dont ces décisions ont été prises. Les communes en général – et la Ville de Genève en particulier – ont été les parents pauvres du processus décisionnel, et la population son parent miséreux...

Mais j'en reviens à ce que je disais auparavant et à la demande commune que les différents groupes municipaux adressent au Conseil administratif, à l'Etat et aux TPG par le biais des trois motions M-991, M-992, M-993 et de la résolution R-148: nous voulons tous que la Ville devienne réellement partie prenante du processus décisionnel de fixation du réseau des TPG, de sa mise en œuvre et de ses horaires. S'il est illusoire d'en revenir complètement à l'ancien réseau, il l'est tout autant de croire qu'une municipalité aussi importante que la nôtre puisse être durablement tenue à l'écart de la définition du nouveau réseau. Je le répète: toutes les lignes des transports publics convergent sur son territoire; pourtant, la répartition actuelle des compétences veut qu'elle n'ait guère que le pouvoir de poser des bacs à fleurs aux emplacements des pôles d'échanges des TPG.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à vous prononcer de la manière suivante sur les trois motions M-991, M-992 et M-993 avec leurs amendements et sur la résolution R-148. Les motions M-991 et M-992 doivent être renvoyées dans une commission, car leurs invites respectives sont contradictoires. Les voter ensemble sur le siège reviendrait à adopter des positions s'excluant mutuellement. En effet, certaines demandes de la motion M-991 d'Ensemble à gauche contredisent la position du Mouvement citoyens genevois dans sa motion M-992 – et celle du groupe socialiste exprimée dans la motion interpartis M-993, d'ailleurs. Nous ne pouvons pas tenir trois discours différents et contradictoires qui s'annulent sur des points aussi importants et précis que le passage des transports publics sur le pont du Mont-Blanc, par exemple.

Il est donc nécessaire d'étudier certaines invites de ces motions en commission, mais d'autres demandes doivent être votées sur le siège, car il est urgent que la Ville de Genève prenne position sur le nouveau réseau des TPG. Nous devons revendiquer plus de pouvoir pour la Ville de Genève en matière de définition du réseau des transports publics. D'autre part, il est également urgent d'exiger que la population soit enfin consultée. Pour le moment, l'appellation «transports publics genevois» ne correspond que par un mot – l'adjectif «genevois» – à la réalité... En effet, cette entreprise de transports publics ne transporte pas le public, qui a été le dernier consulté sur son propre réseau de transports.

La Ville de Genève, par l'intermédiaire du Conseil municipal et du Conseil administratif, doit affirmer son avis tout en se donnant les moyens d'inviter la population à exprimer ses demandes et ses propositions. C'est à elle de dire comment elle vit le changement de réseau des TPG et d'exprimer ses idées pour le rendre plus satisfaisant. J'en conclurai par là: on ne construit pas un réseau de transports publics pour faire plaisir à l'entreprise qui s'en charge ou donner raison à des experts, mais pour transporter la population dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible de la plupart des points de la ville à la plupart des autres points de la ville.

De ce point de vue, la mise en œuvre du nouveau réseau des TPG est ratée. Etant donné qu'il n'est pas possible de revenir en arrière, il est nécessaire de consulter la population – car c'est à elle qu'est dévolu ledit réseau, non pas aux experts. Dans ce sens, nous déposons un amendement qui consiste à ajouter à la motion M-991 une quatrième invite formulée comme suit:

Projet d'amendement

« – à organiser et mettre en œuvre une consultation de la population afin d'en recueillir directement l'avis et les propositions en ce qui concerne le réseau et les horaires des TPG.»

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous en sommes encore au débat d'entrée en matière et que cinq intervenants ont demandé la parole. Par conséquent, tâchez d'être concis...

M. Eric Bertinat (UDC). A la lecture des motions M-991, M-992 et M-993, je constate que la pagaille causée par le nouveau réseau des TPG est l'occasion non seulement de faire leur procès, mais aussi de remettre en cause tout le fonctionnement de la mobilité à Genève. C'est du moins ce que j'ai cru comprendre en écoutant notre collègue Daniel Sormanni, et c'est ce qui ressort de ces trois motions dont les invites – fort disparates – engagent durablement le Conseil municipal et le Conseil administratif dans des démarches que je juge tout à fait déplacées.

La motion M-992 du Mouvement citoyens genevois et la motion M-991 d'Ensemble à gauche demandent le retour à l'ancien réseau des TPG dans les plus brefs délais. Je trouve cela parfaitement ridicule! Nous avons investi – plus ou moins bien – des millions de francs dans la réalisation de ce réseau. Certes, il n'est pas réussi et le nouvel horaire des transports publics est mal adapté, mais

ce n'est pas une raison pour revenir en arrière et réinvestir je ne sais combien de millions de francs pour faire n'importe quoi!

A mon sens, mieux vaut partir de la situation actuelle pour essayer de l'améliorer. Je crois savoir que la conseillère d'Etat écologiste Michèle Künzler y parvient assez bien, puisqu'elle a reconnu l'existence des problèmes et s'est engagée à trouver des solutions. Or, ces dernières ne résident pas dans un retour en arrière, contrairement à ce que demandent les motionnaires.

Par conséquent, il serait dommageable de voter ces deux motions sur le siège et de les renvoyer ainsi directement au Conseil administratif. Il est préférable de les renvoyer en commission. Seule la motion M-993 me paraît se prêter à un vote sur le siège, car elle est plus mesurée et n'engage pas le Conseil d'Etat dans des démarches compliquées dont je ne vois pas comment il se sortira.

Cependant, je relève une invite intéressante de la motion M-992 du Mouvement citoyens genevois; elle invite le Conseil administratif «à exiger que toutes modifications du réseau des TPG soient soumises pour consultation au Conseil municipal, par voie de résolution, conformément à la LRTP (loi sur le réseau des transports publics) (...)». Il est vrai que, ces six derniers mois en tout cas, nous n'avons rien reçu de tel de la part des TPG, qui n'ont pas demandé son avis à notre commune. Sur ce plan, il faudrait peut-être agir. Le Conseil administratif pourrait s'en charger assez rapidement, afin que cette clause légale soit respectée. Le fait qu'elle ne l'ait pas été jusqu'à présent est problématique, et la réaction de notre parlement est justifiée: nous devons demander des explications et exiger de participer à l'évolution du dossier.

Faisons le procès du nouveau réseau des TPG, mais pas celui de la mobilité à Genève en général! Sinon, nous y passerons la nuit, comme pour le budget de la Ville, tant les divergences entre nos différents partis sont flagrantes. Ne mélangeons pas tout et axons le débat sur le problème précis que nous avons à résoudre ici, à savoir comment améliorer le réseau des TPG! Certes, je ne vois pas bien ce que le Conseil municipal pourra faire en la matière, puisque cette problématique est de nature essentiellement cantonale.

Mais, à l'exception d'Ensemble à gauche, tous nos groupes sont également représentés au Grand Conseil! Ne brouillons pas les rôles, ne pédalons pas systématiquement dans le kirsch en voulant nous occuper de tout et de rien à la fois, juste pour donner l'illusion que nous exprimons les opinions de nos électeurs... Nos électeurs votent pour nos partis, et nos partis sont représentés au Grand Conseil. Il y a là une hiérarchie à respecter et c'est ce que nous devons faire, au lieu de perdre des heures à discuter de sujets qui ne relèvent pas véritablement de nos compétences.

Par conséquent, l'Union démocratique du centre soutiendra le renvoi des trois motions en commission, afin de trier le bon grain de l'ivraie parmi leurs diffé-

rentes invites et de pouvoir ainsi adopter une position cohérente dans cette affaire. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M^{me} Natacha Buffet (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral-radical souhaite revenir sur deux ou trois points évoqués par mes préopinants concernant les différentes motions déposées sur le fonctionnement actuel des TPG.

Nous aimerions corriger certaines contrevérités, et notamment la prétendue diminution de l'offre actuelle. Même si le nouveau réseau des TPG pose des problèmes indéniables et s'il est impossible de prétendre que tout se passe bien, l'offre en transports publics a augmenté depuis un certain nombre d'années déjà. Depuis 2004, des mesures ont régulièrement été prises dans ce sens. Ce n'est pas ce qui saute aux yeux depuis la mise en œuvre du nouveau réseau, mais c'est un fait.

En outre, la motion M-991 d'Ensemble à gauche relève que les tarifs ont fortement été augmentés. Tel est le cas, en effet, mais nous savons bien que personne n'apprécie une augmentation de prix! En l'occurrence, il faut tenir compte de l'augmentation de l'offre que je viens d'évoquer et ajouter que l'adaptation des tarifs ne touche que certaines catégories d'usagers des TPG. Il ne s'agit donc pas là d'un argument suffisant pour remettre en question tout le nouveau réseau et ses horaires.

Enfin, certains ont évoqué les difficultés rencontrées par les personnes âgées, les handicapés et les personnes à mobilité réduite, notamment aux lieux de transbordement; il est évident que c'est problématique, mais il faut voir aussi que, en contrepartie, un effort a été consenti pour adapter progressivement les véhicules des transports publics à ces cas particuliers.

Telles sont les contrevérités que nous souhaitons corriger. Comme l'a dit M. Bertinat, il serait préjudiciable d'en revenir simplement à la situation antérieure. Nous voulons être progressistes et trouver des moyens d'améliorer ce que nous avons déjà après avoir investi beaucoup d'argent et de temps. Le groupe libéral-radical soutiendra la motion M-993, qui émane du Parti socialiste à l'origine, car il la considère comme la plus judicieuse et la plus propice à la discussion. (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, le bureau du Conseil municipal a décidé que nous terminerions ce soir le traitement de tous les objets concernant le nouveau réseau TPG, quelle que soit l'heure de l'issue du débat.

M. Robert Pattaroni (DC). Je suis rassuré: le débat s'apaise. Au départ, la problématique du nouveau réseau des TPG perçu comme entièrement raté semblait provoquer un véritable tremblement de terre mais, finalement, au fil de la discussion et de la réflexion, nous constatons que tout ne va pas si mal, même si des améliorations sont à trouver. Souvenons-nous qu'il ne faut jamais jeter le bébé avec l'eau du bain!

M. Bertinat, qui est aussi député, a judicieusement rappelé que le Grand Conseil avait dûment examiné ce dossier selon ses compétences. Or, il n'a pas considéré que le nouveau réseau des TPG ne valait rien a priori.

Certains déplorent le manque de consultation du Conseil municipal. Certes, aucun de ses 80 membres n'a vraiment eu son mot à dire; néanmoins, ceux d'entre nous dont les groupes sont représentés au sein des autorités de la commune de Bernex, par exemple, savent qu'il y a eu de très longues discussions entre celle-ci et les TPG au sujet des nouvelles lignes de tram et de leurs conséquences. Il est sans doute regrettable – surtout pour leur ego – que les conseillers municipaux de la Ville de Genève n'aient pas été consultés, mais les communes où se posaient des problèmes fondamentaux ont participé à une large discussion.

Pour ce qui est de la gabegie causée par la mise en œuvre du nouveau réseau des TPG, j'interviendrai en tant que statisticien. Que signifie l'affirmation que «l'ensemble des usagers» le trouve mauvais? S'agit-il de 90%, de 60%, de 30% des usagers? S'opposent-ils à toutes les modifications ou seulement à celles qui concernent les trams? Pour ma part, je connais bien la ligne 9 puisque je l'emprunte souvent – mais les personnes concernées pourraient dire la même chose des autres lignes – et je dois reconnaître que son nouveau tracé offre des facilités qui n'existaient pas auparavant. J'habite aux Eaux-Vives, à la route de Frontenex, et le nouveau réseau des TPG me propose deux ou trois fois plus de possibilités qu'auparavant dans mes déplacements. Certaines évolutions sont donc favorables...

Il faut donc se garder d'affirmer que tout est négatif pour tout le monde, depuis la mise en œuvre dudit réseau. D'ailleurs, quand on réunit trente personnes à consulter au sujet de l'aménagement d'un quartier, il est rare qu'elles en aient toutes d'emblée la même vision. Le nombre des usagers des TPG oscille entre 200 000 et 300 000 personnes; il est évident que, parmi elles, il y en aura toujours pour juger tout le réseau comme éminemment mauvais en raison du fait que le bus ne s'arrête pas juste devant leur immeuble!

Il est clair que des manquements sont à déplorer en matière d'aménagement des différents emplacements concernés par l'instauration du nouveau réseau des TPG. M. Pagani y est sans doute attentif... Sur ce plan, la Ville a probablement manqué un rendez-vous, à moins qu'elle n'ait émis des points de vue qui n'ont

pas été retenus ou qu'elle n'ait pas osé dire aux TPG que certaines options étaient impossibles à réaliser.

Je fais notamment référence ici à un principe fondamental de l'aménagement des lignes de transports publics, rappelé par le professeur Vincent Kaufmann – l'un des grands spécialistes en la matière, en Suisse romande. Il l'a bien souligné: là où les gens changent de tram, on doit aménager des plateformes pour leur permettre de descendre du premier véhicule d'un côté, et de monter dans le second véhicule de l'autre. Ce principe n'a pas été respecté et nous ne pourrions bien évidemment pas être satisfaits tant que ce dispositif de transbordement ne sera pas effectif.

Enfin, nous considérons qu'il serait inadéquat de renvoyer les trois motions et la résolution de M. Holenweg sans discussion au Conseil administratif. Leur intitulé doit être examiné au préalable et dans les plus brefs délais par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je ne prolongerai pas inutilement le débat. Il me semble que nous sommes d'accord sur plusieurs de points. Tout d'abord, nous admettons tous l'existence de nombreux problèmes à régler, pour ne pas dire de ratages à corriger; le dispositif des transbordements, notamment, n'est pas du tout satisfaisant.

En outre, il est très sain que la population se soucie de la qualité de ses transports publics. Si nous avons déploré leur mauvais fonctionnement il y a dix ans, je crois que nous n'aurions recueilli que l'indifférence générale. L'intérêt des usagers est sans doute dû à l'amélioration de l'offre des TPG qui, comme il a déjà été rappelé, a augmenté de 20% par rapport au dernier contrat de prestations et de 100% en dix ans. Aucune ville européenne de taille analogue à Genève ne peut se targuer d'un tel résultat. Mais, évidemment, plus l'offre augmente et plus il y a de réglages à faire et de ratages à corriger...

Tout cela pour dire à mon tour qu'un retour en arrière est impossible. Les motions qui le demandent ne tiennent pas compte de la réalité. Une nouvelle ligne de tram qui va jusqu'à Bernex a été inaugurée; devrait-on la supprimer et arracher les rails? Non. L'offre des transports publics a réellement augmenté, et il ne serait ni possible ni souhaitable de revenir en arrière. Nous devons au contraire envisager des améliorations.

D'autre part, il faut faire une constatation supplémentaire. La voirie n'est pas extensible, et l'augmentation des lignes de transports publics au centre-ville doit forcément entraîner des mesures complémentaires pour éviter les encombrements. Il faut donc réduire le trafic motorisé. C'est l'absence de ce choix qui

cause la gabegie et les embouteillages actuels. A force de ne pas faire les choix nécessaires, nous voyons les problèmes s'imposer à nous.

Les Verts acceptent le renvoi des motions M-991 et M-992 en commission. Nous estimons que la motion interpartis M-993, qui demande au Conseil administratif de prendre contact avec le Conseil d'Etat pour qu'il adopte des mesures complémentaires, est de portée assez générale pour que nous puissions la voter sur le siège ce soir. Ainsi, nous montrerons que le Conseil municipal se préoccupe des problèmes des citoyens.

M. Grégoire Carasso (S). J'interviens rapidement pour dire que le groupe socialiste adhère largement à la terminologie adoptée par la plupart des préopinants, qui ont parlé d'échec, de fiasco, de ratage, de petchi – j'ai même entendu le mot «merdier» dans la bouche de Pascal Holenweg! Ces différents vocables me semblent assez bien qualifier le nouveau réseau des TPG et son processus de mise en œuvre.

Pour illustrer la problématique des transbordements, je citerai l'exemple d'un changement de tram à Bel-Air. Selon l'itinéraire des TPG, il faut compter au moins trois minutes pour passer d'un véhicule à l'autre – à supposer qu'ils soient tous les deux là en même temps, évidemment. C'est pire à la plaine de Plainpalais, où l'on met six minutes pour aller d'une extrémité à l'autre. Il y a là un problème conceptuel grave que les socialistes tiennent à relever, à l'instar des autres groupes politiques.

Toutefois, le retour en arrière à un présumé âge d'or des transports publics, qui n'a en fait jamais existé à Genève, est une vue de l'esprit. Pour cette raison, nous ne voterons pas les deux motions M-991 et M-992, qui nous semblent trop partiales, puisqu'elles ne proposent pas autre chose qu'un retour en arrière incompatible avec l'augmentation effective de l'offre en matière de transports publics. Il s'agit d'une augmentation importante de 20% entre l'année 2011 et les premiers mois de 2012, qui couronne celle déjà réalisée au cours des dix dernières années. Certes, on peut dire qu'à l'époque nous démarrions de zéro ou presque... Il n'en demeure pas moins que le retour en arrière n'est en aucun cas une mesure crédible pour répondre à l'augmentation de l'offre et des besoins en matière de transports publics.

Pour terminer, j'évoquerai deux points mis en évidence cette semaine encore par l'Association transports et environnement (ATE), à savoir deux axes principaux sur lesquels il conviendra de travailler: le premier est évidemment l'établissement d'une connexion supplémentaire entre la rive gauche – plus précisément le quartier de Plainpalais, Carouge et les Trois-Chêne – et Cornavin; le second est une mesure d'importance capitale qui nous occupera souvent à l'échelle de la

Ville et au-delà, à savoir la nécessité de donner la priorité aux transports publics au centre-ville.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste quelques mots, car beaucoup de choses ont déjà été dites. Je m'associe à vos protestations concernant la mise en œuvre du nouveau réseau des TPG. Il est bien évident que nous devons nous préoccuper des problèmes rencontrés par les usagers des TPG sur le territoire de notre commune, et notamment par leurs 30 000 abonnés. Les pataquès et autres incidents à déplorer depuis le mois de décembre dernier ne relèvent pas forcément de la responsabilité des TPG, mais toujours est-il qu'ils ont nui au processus tout en mettant à mal l'image de nos transports publics.

Je profite d'avoir la parole pour donner quelques explications sur des aspects évidents de cette problématique. Quand les TPG et la Direction générale de la mobilité – avec l'assentiment du Conseil d'Etat? je l'ignore – ont décidé de passer du concept de ligne à celui de transbordement, la Ville de Genève a protesté au sein du conseil d'administration des TPG, où j'ai l'honneur de représenter le Conseil administratif; Sami Kanaan, lui, y siégeait au nom du Conseil d'Etat. Nous avons souligné l'absence illégitime de consultation relevée par certains préopinants et la question des plateformes de transbordement. Personne ne niait le problème!

Nous avons donc fait des contrepropositions, par exemple l'aménagement d'un trottoir surélevé reliant le passage de la Monnaie aux plateformes de l'Ile, où les usagers des TPG doivent aujourd'hui faire un détour afin d'emprunter le passage pour piétons au milieu de la circulation. Nous avons également proposé de supprimer le trafic automobile privé sur les ponts de l'Ile; c'est une solution à laquelle nous aboutirons forcément un jour ou l'autre, mais il nous a été répondu que l'on intensifierait au contraire le passage des voitures à cet endroit! En effet, à l'heure actuelle, on constate qu'elles arrivent de la rue du Rhône et de la rue du Stand.

Ces points ont fait l'objet de tractations entre le Conseil d'Etat et certains lobbies. Je ne veux pas m'y attarder, mais il est certain que l'accumulation des voitures et des vélos à cet endroit empêche les usagers des TPG de bénéficier des plateformes de transbordement dans de bonnes conditions. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont donc décidé de ne pas faire les bons choix politiques en la matière. Inutile d'y revenir longuement ni de chercher les responsables ailleurs. Il s'agit aujourd'hui de remédier aux mauvaises options politiques adoptées par le Canton.

J'en viens à l'aménagement lui-même des plateformes de transbordement. Le Conseil d'Etat, qui pilote le projet de la nouvelle ligne de tram Cornavin-Onex-

Bernex (TCOB), a lancé un concours et désigné – à notre corps défendant – un certain bureau d'architectes inexpérimenté en matière d'aménagement urbain. Les conséquences ne se sont pas fait attendre! Pour ma part, dès le moment où l'on m'a présenté les plans établis par ce bureau, il y a trois ans, je les ai jugés déplorables. J'ai encore froid dans le dos, rien que d'y penser!

Par exemple, ces architectes voulaient mettre des barrières semblables à celles qui existent sur le pont du Mont-Blanc, ce qui est une aberration du point de vue du patrimoine, de l'aménagement urbain en général et de la facilitation des transbordements entre les différentes lignes des TPG. Nous avons pu l'éviter, mais ce ne fut pas le cas d'autres composantes du projet comme le maintien de voies ferrées en trop, qui datent de l'ancien réseau et sont complètement inutiles. Mais elles ont été conservées, sous prétexte de rendre service aux ingénieurs qui y feraient passer un tram une fois tous les dix ans...

Voilà dans quelles conditions la Ville a dû travailler dans cette affaire du nouveau réseau des TPG, Mesdames et Messieurs! Elle a payé tous les aménagements de surface, tout en assumant des choix politiques du Canton qui n'en sont pas. En ce qui concerne les plateformes de transbordement, notamment, je prétends que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil devront un jour se résoudre à faire des choix. Sinon, nous aurons forcément à déplorer la survenance d'accidents; d'ailleurs, il y en a déjà eu. Les nouvelles plateformes de transbordement ne peuvent pas fonctionner, à l'image de ce qui se passe devant la gare de Cornavin, parfaite illustration de cette politique du non-choix suivie par l'Etat et de la désignation de mandataires inadéquats.

Cela dit, nous participerons aux travaux du groupe de pilotage que le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place pour résoudre le problème des ponts de l'Ile et des plateformes du CEVA. En effet, le même problème se posera également à ce niveau-là: il sera impossible d'accumuler taxis, vélos, piétons et autres usagers à ces emplacements.

J'en appelle aux conseillers municipaux qui sont aussi députés, afin qu'ils invitent le Grand Conseil à admettre que notre agglomération n'est plus ce qu'elle était. La mobilité collective dans le périmètre de la gare de Cornavin a littéralement explosé, car les gens ont enfin compris qu'ils iraient plus rapidement d'un point à l'autre de la ville en empruntant les transports publics. Il faut se donner les moyens d'accompagner ces changements de mentalité.

M. Gary Bennaim (LR). Mon intervention s'adresse directement à M. Pagani – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. Pas plus tard qu'hier soir, il nous disait en commission qu'il connaissait la combine en matière de transports publics, à force de siéger depuis des dizaines d'années

dans divers conseils d'administration. Or, aujourd'hui, il nous explique, après la bataille, qu'il n'a fait qu'exécuter des ordres, qu'il était opposé à telle ou telle mesure et autres mauvaises idées, mais qu'il les a tout de même acceptées. Et tout cela sans nous en parler ni attirer l'attention du Conseil municipal, comme si ce n'était pas grave! Il aurait pourtant pu signaler ses doutes à son groupe ou à d'autres membres de notre parlement délibératif.

Il y a quelques mois, une question orale a été posée à M. Pagani au sujet des inquiétudes des commerçants de la rue de la Corraterie. Il a répondu qu'il ne fallait pas s'en faire, que le Conseil administratif s'occupait des problèmes dans la mesure du possible... mais sans pouvoir réaliser l'impossible.

Aujourd'hui, je suis déçu. Monsieur Pagani, vous ponctuez et concluez généralement vos interventions par la même affirmation: «Je prendrai mes responsabilités.» Je m'attendais à ce que vous le fassiez réellement en tant que représentant de la Ville de Genève et membre du Conseil administratif au sein du conseil d'administration des TPG. J'aurais attendu de vous que vous nous fournissiez en cours de négociations des informations, des suggestions, des commentaires... Si vous l'aviez fait, nous ne nous retrouverions pas maintenant le bec dans l'eau – ou le pied dans les rails – à nous lamenter sur tout ce qui n'a pas été réalisé faute d'avoir été prévu à temps.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne veux pas en rajouter, mais vous me savez combattant, Mesdames et Messieurs! Or, dans cette affaire, j'ai combattu! J'assume la responsabilité d'avoir été défait, mais je vous raconterai tout de même deux ou trois anecdotes significatives à cet égard.

Monsieur Bennaim, je vous ai mis en garde quand l'Association des intérêts de la Corraterie a tapé du poing sur la table – j'ai d'ailleurs fait pareil, des lettres le prouvent. Malheureusement, nous n'avons pas été entendus. J'ai même organisé une réunion avec M. Robert Cramer, il y a deux ans, en vue de supprimer les voies de tram qui n'étaient plus nécessaires selon les nouveaux plans de réseau. Nous avions ces documents sous les yeux, M. Cramer a même biffé d'une croix rouge les rails inutiles devant le Crédit Lyonnais et la Banque BNP Paribas. Le procès-verbal de cette séance en fait foi, je peux vous le montrer, Monsieur le conseiller municipal. Nous aurions pu aménager à cet endroit un kiosque à journaux, par exemple, mais il se trouve que les rails y sont toujours!

Par conséquent, ne me demandez pas d'assumer des décisions prises envers et contre la position que M. Robert Cramer et moi-même avons soutenue ensemble devant un certain nombre de fonctionnaires de l'administration cantonale et les banques.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-991 est acceptée par 51 oui contre 16 non (4 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg à la motion M-991 est accepté par 35 oui contre 26 non (6 abstentions).

La présidente. A présent, je mets aux voix le renvoi de cette motion amendée soit à la commission de l'aménagement et de l'environnement, soit au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-991 amendée à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 69 oui contre 1 non (3 abstentions).

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-992 est acceptée par 42 oui contre 23 non (6 abstentions).

La présidente. Nous avons reçu au sujet de cette motion un amendement de M. Holenweg formulé comme suit:

Projet d'amendement

Supprimer les trois premières invites de la motion M-992.

M. Alexis Barbey (LR). J'avais demandé la parole pour m'exprimer dès avant le vote précédent, Madame la présidente. En effet, il me semble nécessaire de préciser que nous souhaitons le renvoi des trois motions M-991, M-992 et M-993 à la même commission, afin de ne pas éparpiller la problématique unique du nouveau réseau des TPG dans trois commissions, qui devraient chacune l'approfondir sans pouvoir prendre de décisions d'ensemble cohérentes.

M. Pascal Holenweg (S). Je serai le plus bref possible – mais pas le plus bref souhaitable, du moins aux yeux de certains... Ma proposition d'amendement vise à retenir de la motion M-992 du Mouvement citoyens genevois l'élément qui me paraît le plus important, à savoir la quatrième invite. En effet, cette dernière pose la nécessité relevée tout à l'heure par M. Bertinat de respecter le droit de la Ville d'intervenir concrètement dans le processus décisionnaire de la mise en place du réseau des TPG.

Les trois premières invites de cette motion, quant à elles, sont conflictuelles. Nous savons pertinemment que la moitié du Conseil municipal y sera favorable et l'autre moitié défavorable. Or, il est à mon sens indispensable de dégager la majorité la plus large possible pour affirmer le pouvoir de la Ville de déterminer certains points en matière de transports publics. Par conséquent, il me paraît peu souhaitable de nous montrer divisés en mettant aux voix des invites qui seront votées par 41 voix contre 39. La nouvelle voie des TPG sur le pont du Mont-Blanc ne fait pas l'unanimité, et c'est encore moins le cas de l'éventuelle constitution d'une commission d'experts supplémentaire pour contester le travail de la précédente, qui a abouti au résultat que l'on sait.

Je propose donc de supprimer les trois premières invites de la motion M-992 du Mouvement citoyens genevois et de ne retenir que la quatrième, la plus importante, qui me semble être la seule consensuelle.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce n'est pas notre quatrième invite qui est conflictuelle, c'est M. Holenweg lui-même! Plusieurs motions ont été déposées au sujet du nouveau réseau des TPG qui vont dans le même sens et visent plus ou moins le même objectif. De notre côté, nous avons joué le jeu et nous sommes prêts à toutes les renvoyer en commission pour en débattre. Si vous demandez autre chose, Monsieur Holenweg, vous nous obligerez à mener la discussion ce soir sur le siège. Voilà comment je comprends le sens de votre amendement, que je déplore. Renvoyons donc les motions M-991, M-992 et M-993 en commission malgré leurs différences, car c'est bien dans ce cadre que le débat doit avoir lieu. Par conséquent, j'invite le Conseil municipal à refuser tout amendement pour l'instant; nous n'en voterons aucun, ni sur notre motion ni sur les deux autres.

La commission de l'aménagement et de l'environnement fera le tri parmi toutes les invites, elle adoptera une position majoritaire d'ensemble qu'elle soumettra ensuite à ce plénum. Si nous ne respectons pas ce processus, nous devons débattre tout de suite, sur le siège, des motions concernées. Une fois de plus, M. Holenweg se comporte de manière illogique, mais c'est son habitude...

M. Alexis Barbey (LR). Il se passe en ce moment quelque chose d'assez amusant, mais ce n'est pas la première fois au sein de notre Conseil municipal... A force de nous disputer pour des questions de procédure, nous avons complètement perdu de vue le véritable sujet de notre débat – à savoir le nouveau réseau des TPG! Or, cette affaire s'est déroulée hors de cette enceinte, dans le cadre de négociations auxquelles personne ne nous a demandé de participer.

Est-il bon ou mauvais que nous n'ayons pas pu donner notre avis? Je n'en sais rien, mais la messe est dite! En effet, les investissements ont été consentis

et le réseau planifié. Ce n'est donc pas à ce stade que nous recommencerons tout à partir de zéro. Nous pouvons essayer d'améliorer le résultat en donnant aux TPG quelques directives auxquelles nous tenons, mais pas nous substituer à eux en décidant des moyens à adopter pour y parvenir. Il ne nous revient pas de nous déterminer sur le bien-fondé du concept de transbordement ou de la voie privilégiée des TPG sur le pont du Mont-Blanc. Ce débat-là n'a pas lieu d'être ici et maintenant, et ce n'est pas à notre assemblée de le mener.

En ce sens, je rejoins les propos de M. Sormanni: mieux vaut confier à une commission le soin d'étudier ce dossier aride, technique et complexe. Nous aurons beau taper sur les experts, ils nous seront quand même indispensables, car eux seuls possèdent les connaissances nécessaires pour élaborer un projet valable en matière de transports publics. Il convient donc de renvoyer tels quels en commission tous les objets déposés sur le nouveau réseau des TPG, sans nous embarasser d'amendements qui sont autant d'effets de manches.

M. Alberto Velasco (S). L'amendement de M. Holenweg s'inscrivait évidemment dans la logique d'un vote de la motion M-992 sur le siège, comme l'avait initialement demandé le Mouvement citoyens genevois. Mais s'il préfère le renvoi en commission, cela change tout! Je laisse mon collègue Pascal Holenweg confirmer le retrait de son amendement...

M. Pascal Holenweg (S). Mesdames et Messieurs, comme vient de vous le dire mon vénéré chef de groupe, le Mouvement citoyens genevois avait demandé le vote de la motion M-992 sur le siège...

Des voix. Mais non!

M. Pascal Holenweg. Mais si! Cependant, la perspective d'un renvoi conjoint des trois motions en commission ne justifie plus la modification que j'entendais apporter par mon amendement, déposé dans l'hypothèse d'un vote sur le siège. Il est donc retiré.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-992 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (64 oui et 4 abstentions).

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-993 est acceptée sans opposition (69 oui et 4 abstentions).

La présidente. Je déduis des débats précédents que vous souhaitez le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement... Non? Madame Valiquier Grecuccio, vous avez la parole.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Madame la présidente, je voudrais juste préciser, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, que la motion interpartis M-993 vise à donner un signal: nous voulons montrer que le Conseil municipal se préoccupe des problèmes rencontrés par les usagers des TPG. Elle doit donc être renvoyée directement au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-993 au Conseil administratif est accepté par 68 oui contre 1 non (4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec le Conseil d'Etat pour qu'il prenne des mesures urgentes complémentaires à celles déjà prises pour répondre aux préoccupations et demandes légitimes des habitant-e-s du canton de Genève et de la région qui empruntent les transports publics, et aux défis des transports à l'échelle de l'agglomération.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Il nous reste à présent à voter l'entrée en matière sur la résolution R-148 de M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Madame la présidente, cette résolution demande au Conseil administratif une réponse d'ici au 30 janvier prochain. Il est donc absurde de la renvoyer en commission! Cependant, étant donné que son contenu recouvre celui des motions que nous venons de renvoyer en commission, je la retire.

La présidente. Il est pris acte du retrait de la résolution R-148.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Madame la présidente, j'ai une demande à adresser au bureau du Conseil municipal. Après le vote de toutes les motions d'ordonnement acceptées aujourd'hui, pouvez-vous déjà nous dire dans quel ordre seront traités ces objets urgents?

La présidente. Il est un peu délicat de vous répondre à ce stade, Madame Figurek. En effet, les débats de ce soir nous ont mis en retard par rapport au traitement de certaines propositions du Conseil administratif, et je sais déjà qu'il nous demandera de les traiter elles aussi en urgence... (*Brouhaha.*) Je peux néanmoins vous annoncer – mais sans m'égosiller, puisque cela n'intéresse apparemment que vous – que nous traiterons demain à 17 h le plan directeur cantonal, car nous en avons l'obligation absolue.

Ensuite, nous débattons des objets concernant les 200 rues piétonnes, puis du rapport PR-861 A sur le bastion de Saint-Antoine. Le bureau du Conseil municipal n'a pas encore déterminé dans quel ordre nous aborderons les objets suivants, car il se réserve de voir s'il y a réellement le feu au lac en ce qui concerne les propositions du Conseil administratif...

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3906
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3906
3. Motion du 23 novembre 2011 de M ^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Virginie Studemann, MM. Guy Dossan, Michel Chevolet, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Holenweg, Olivier Baud et Tobias Schnebli: «Avenir de la culture à Genève: dialogue du Canton avec la Ville et les communes ou <i>shopping list</i> ?» (M-988)	3926
4.a) Motion du 17 janvier 2012 de M ^{me} Salika Wenger et M. Pierre Gauthier: «Modifications du réseau TPG» (M-991)	3931
4.b) Motion du 17 janvier 2012 de M. Daniel Sormanni: «TPG, machine arrière toute!» (M-992)	3932
4.c) Motion du 17 janvier 2012 de M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, MM. Alberto Velasco, Mathias Buschbeck, Michel Chevolet, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «Pré-occupations et demandes légitimes des habitant-e-s du canton de Genève et de la région qui empruntent les transports publics» (M-993)	3933
4.d) Résolution du 17 janvier 2012 de M. Pascal Holenweg: «Position de la Ville sur le nouveau réseau TPG» (R-148)	3934
5. Propositions des conseillers municipaux	3958
6. Interpellations	3958
7. Questions écrites	3958

La mémorialiste:
Marguerite Conus